

2024

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTAT



Sommaire

Rapport annuel 2024

- 6 Département des institutions, du territoire et du sport
- 8 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
- 10 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
- 16 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et de l'agriculture
- 20 Agenda 2030
- 22 Ordre judiciaire vaudois
- 22 Ministère public

Rapport sur les comptes 2024

- 23 Les comptes en bref
- 26 Chiffres clés et faits marquants
- 28 Analyse des comptes du résultat opérationnel
- 29 Écart entre le budget voté et les comptes
- 33 Écart entre les comptes 2024 et les comptes 2023
- 37 Charges et revenus extraordinaires
- 38 Analyse du bilan au 31 décembre 2024
- 45 Dette

- 46 Organigramme de l'État de Vaud

Impressum

Rapport annuel du Conseil d'État 2024. Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch/rapport-annuel.

Conception graphique Create! **Conception graphique et prépresse** Chantal Moraz. **Couverture** BIC.

Impression Direction des achats et de la logistique (DAL).

Contact Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud (BIC), 021 316 05 15, info.bic@ud.ch

Rapport annuel du Conseil d'État 2024



©ARC SIEBER

Aux côtés du chancelier Michel Staffoni (à gauche),
les membres du Conseil d'État (de gauche à droite) :

Vassilis Venizelos (jeunesse, environnement et sécurité)
Isabelle Moret (économie, innovation, emploi et patrimoine)
Rebecca Ruiz (santé et action sociale)
Christelle Luisier Brodard (présidente, institutions, territoire et sport)
Nuria Gorrite (culture, infrastructures et ressources humaines)
Frédéric Borloz (enseignement et formation professionnelle)
Valérie Dittli (finances et agriculture)

Avant-propos

En 2024, année qui marque l'approche de la mi-législature, une série de mesures qui tiennent à cœur à la population vaudoise ont été proposées ou mises en place. Sans exhaustivité peuvent être citées la Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV), les mesures d'Investpro pour le personnel soignant, le contre-projet à l'initiative populaire « 1 % pour le sport », la réactivation du fonds de soutien à l'industrie ou encore la stratégie en faveur du pouvoir d'achat des Vaudoises et Vaudois par des baisses fiscales.

D'autres jalons importants ont été plantés en 2024. Loi sur l'énergie, Plan Climat, avant-projet de loi sur les Communes, Stratégie cantonale du transport des marchandises, maturité en 4 ans, formation professionnelle avec la future Cité des métiers sont autant de projets qui seront mis en œuvre ces prochains mois.

Ces avancées ont été réalisées alors qu'un contexte particulièrement tendu est observé sur le plan global, dont les effets se répercutent sur le plan cantonal. Ces dernières années ont en effet été marquées par une succession de crises : sanitaire, géopolitique, énergétique. Le contexte économique est fluctuant et marqué par l'inflation – préoccupation fondamentale des Vaudoises et Vaudois – qui rogne le pouvoir d'achat et menace la prospérité. Les charges et les revenus augmentent, mais dans des proportions qui ne sont plus équivalentes.

2024 marque en ceci un véritable tournant dans l'histoire de notre canton. Avec, pour la première fois depuis 20 ans, un petit équilibre financier qui n'est pas respecté, imposant au gouvernement l'adoption de mesures d'assainissement en respect de la loi sur l'assainissement des finances (LAFin). L'absence de versement des bénéfices de la BNS, l'inflation, les conséquences de la guerre en Ukraine sont autant de facteurs d'explication de ce résultat déficitaire.

Si notre canton jouit d'une attractivité et d'un dynamisme économiques remarquables, la croissance démographique qui en découle, couplée au vieillissement démographique, mettent également au défi nos institutions. Avec une pénurie de main-d'œuvre qui challenge la capacité de l'État à délivrer les prestations publiques nécessaires à la qualité de vie de sa population. Dans les soins notamment, c'est une évidence, mais également dans les milieux de la durabilité, la construction, la mobilité et bien d'autres domaines essentiels.

Le Conseil d'État est pleinement conscient de ces contraintes et de l'impératif de rétablir l'équilibre entre revenus et dépenses. Un travail d'optimisation et d'économies a été amorcé au sein de l'administration vaudoise et perdurera ces prochaines années. Une priorisation des projets devra également être opérée, avec comme objectif de préserver – dans la mesure du possible – les investissements et les prestations à la population.

Le Conseil d'État reste résolu à poursuivre l'avancement de son Programme de législature, tout en travaillant sur la maîtrise des finances cantonales. C'est avec détermination et confiance qu'il s'y engage, au service de l'ensemble de la population de notre canton.

Christelle Luisier Brodard
Présidente du Conseil d'État

DITS

Département des institutions, du territoire et du sport

Christelle Luisier Brodard
Conseillère d'État



Communes et institutions

Péréquation intercommunale

À la suite de l'accord intervenu le 30 mars 2023 avec les faïtières des communes vaudoises, à la base d'une nouvelle péréquation intercommunale et de son financement, un avant-projet de loi y relatif a été rédigé. Il a ensuite été concrétisé dans un exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation du corps électoral afin de se prononcer sur l'initiative SOS Communes dont la nouvelle péréquation constituait le contre-projet. Le tout a été soumis au Grand Conseil, qui a adopté le contre-projet le 4 juin 2024. Celui-ci est donc entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025, après que l'initiative populaire a été retirée par ses auteurs.

MCH2

À fin juin 2022, un comité de pilotage incluant les représentants des deux associations faïtières des communes (UCV et AdCV) a validé MCH2, le nouveau modèle comptable pour les collectivités publiques vaudoises, ainsi que l'échéancier d'implémentation. 32 communes et associations tiennent leurs comptes en MCH2 depuis le 1^{er} janvier 2024. La Direction des finances communales (DFC) a assuré la formation de ces communes, puis un accompagnement intensif afin de permettre le passage au nouveau modèle comptable. Les autres communes et associations de communes devront passer à MCH2 en trois vagues successives (109 en 2025, 165 en 2026 et 141 en 2027).

Territoire

Logement

En mars 2024, une première table ronde cantonale sur la pénurie de logements réunissant faïtières des communes, entrepreneurs, urbanistes, architectes, développeurs, maîtres d'ouvrage ou encore propriétaires et locataires a été initiée par le Département. Ces acteurs ont échangé autour de mesures concrètes dans le cadre de groupes de travail thématiques visant à assouplir les outils de l'aménagement du territoire, accélérer les procédures et améliorer l'accessibilité au logement. Une seconde table ronde vaudoise, qui s'est tenue en octobre 2024, a permis d'échanger sur les dix-huit mesures établies et de les prioriser en fonction de leur efficacité à produire des logements en termes quantitatifs et qualitatifs. Les échanges entre le Canton et les participants de la table ronde vaudoise se poursuivront en 2025.

Révision complète du Plan directeur cantonal

La révision complète du Plan directeur cantonal (PDCn) comprend plusieurs étapes participatives. Les résultats de la grande enquête ouverte à l'ensemble de la population vaudoise, « *C'est quoi le plan ?* », ont été publiés dans une synthèse, diffusée en octobre 2024. Ces résultats constituent une des bases d'appui pour les réflexions à mener au cours des étapes suivantes de la démarche participative. Il s'agit notamment des huit premiers ateliers régionaux qui se sont déroulés entre octobre et

novembre 2024 et qui ont permis de rassembler les acteurs du terrain. La gouvernance du PDCn a également été renforcée en fin d'année 2024 au sein de l'État pour s'assurer des coordinations interservices adéquates et garantir la réactivité nécessaire à l'établissement du PDCn 2050.

Droit de préemption

Le 1^{er} novembre 2023, le Conseil d'État a modifié le règlement d'application de loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) en vue de mieux cadrer les dispositions relatives à l'exercice du droit de préemption. Le Conseil d'État a notamment précisé une disposition imposant aux communes de détenir les fonds nécessaires à l'acquisition de la parcelle convoitée avant de procéder à une adjudication publique afin de la transmettre à un tiers. La décision du Conseil d'État a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle qui a rejeté ce dernier et donc confirmé la modification réglementaire souhaitée par le Gouvernement.

5^e génération

En 2024, le Canton a également accompagné les quatre agglomérations : AggloY, Chablais Agglo, Grand Genève et Rivelac dans l'élaboration de leur projet de 5^e génération. En comptant le PALM, dont le pilotage est assuré par le Canton, pour la première fois, ce seront les cinq projets d'agglomération vaudois qui seront déposés en 2025 à Berne. Concernant les agglomérations, le travail sur la stratégie du Conseil d'État s'est poursuivi tout au long de l'année 2024 et devrait être finalisé au premier semestre 2025.

Sport

Concept et contre-projet

En 2024, une étape majeure de la politique sportive vaudoise a été franchie avec la création et la publication du premier Concept cantonal du sport et de l'activité physique. Ce document stratégique pose les bases d'une vision cohérente pour le développement du sport et de l'activité physique sur l'ensemble du territoire vaudois. Articulé autour de 5 axes stratégiques, ce concept fixe des objectifs ambitieux, adaptés aux défis contemporains tels que l'inclusion, la durabilité et la promotion de la santé par l'activité physique.

Suite à la publication du Concept cantonal du sport et de l'activité physique, le Conseil d'État a également présenté, en 2024, son contre-projet en réponse à l'initiative populaire « Pour une politique

sportive vaudoise ambitieuse! ». La Gouvernement propose une alternative équilibrée et réalisable, tenant compte des aspirations exprimées par le comité d'initiative tout en intégrant les priorités stratégiques du Canton. Le contre-projet met l'accent sur l'ensemble des politiques sportives avec 36 mesures. Cette proposition a été soumise à une consultation jusqu'au 30 août 2024 et les débats au Grand Conseil auront lieu au printemps 2025.



En juin 2024, la conseillère d'État Christelle Luisier Brodard a présenté le contre-projet à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse! » décliné en 36 mesures destinées à accompagner, soutenir, développer de très nombreux secteurs qui composent aujourd'hui le sport. À sa gauche, Nicolas Imhof, ancien chef du Service de l'éducation physique et du sport.

Formations en gestion de club

En 2024, le Canton a ainsi mis sur pied une formation « dirigeantes sportives » pensée pour permettre aux femmes de se sentir mieux outillées et plus en confiance pour rejoindre un comité ou continuer leur engagement tout en développant un réseau de soutien et d'échanges d'expériences. La formation se compose en une session de quatre modules de quatre heures et connaît un formidable succès. Par ailleurs, en collaboration avec l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF), une session spécifique aux dirigeantes de club de football sera organisée en automne 2025. Cette session entre dans le cadre du projet Honeyball de l'ACVF, soutenu par le Canton, et des actions menées par l'État de Vaud en rapport à l'UEFA Women's EURO 2025.

DEF

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

Frédéric Borloz
Conseiller d'État



Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée

Cette année a été marquée par la mise en place, à la rentrée scolaire, du congé joker à l'école obligatoire. Cette mesure doit permettre aux parents d'annoncer jusqu'à trois journées ou six demi-journées de congé par année pour leur enfant de manière simple, sans devoir donner de justification. Le premier Salon MINT Vaud a été organisé. Il a suscité l'intérêt des jeunes élèves de 400 classes vaudoises du cycle 2 pour les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et techniques (MINT). En collaboration avec la Police cantonale et la Police lausannoise, les directrices et directeurs des établissements scolaires ont été sensibilisés aux phénomènes AMOK qui désignent des actes imprévisibles de violence extrême. Cette initiative répond à une double exigence de sécurisation et de prévention dans les établissements scolaires du canton. Sur le plan législatif, un décret cantonal a été adopté afin de participer au dispositif intercantonal d'annonce des enseignantes et enseignants s'étant vu retirer l'autorisation d'exercer leur métier pour faute grave. Une convention a été signée entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et l'Assurance Invalidité (AI) Vaud afin d'assurer la continuité du financement des moyens auxiliaires (ordinateurs, tablettes, logiciels, etc.) pour les troubles des apprentissages isolés qui ne sont désormais plus pris en charge par l'AI. Une application a été déployée

pour suivre efficacement les prestations de pédagogie spécialisée prévues par la loi. Le Référentiel Français langue seconde (RE-FLS) a été publié; il prend mieux en compte les besoins pédagogiques des élèves allophones.

Enseignement gymnasial

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) participe au déploiement du projet MAT-EO qui prévoit notamment le passage à une maturité en 4 ans. Dans ce cadre, elle a mis en place plusieurs mesures pour assurer le pilotage du dossier, comme la nomination d'un chef de projet ou le lancement d'une étude pour évaluer la maturité actuelle. Le plan d'études cadre fédéral pour les écoles de maturité est aussi entré en vigueur. Ce plan et sa déclinaison cantonale seront intégrés aux travaux sur MAT-EO. La DGEP a participé à la Semaine nationale de l'échange avec la signature d'une déclaration visant à favoriser les partenariats entre les gymnases vaudois et zurichois. Le déploiement de l'éducation numérique a également commencé dans deux gymnases, à savoir Chamblandes et Morges. Du côté des infrastructures, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a élaboré une stratégie à l'horizon 2040 pour répondre à la hausse de la fréquentation des lieux de formation. Cette stratégie comprend notamment la construction d'un nouveau gymnase sur la Côte et un autre dans la région lausannoise.

Formation professionnelle

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle a élaboré une stratégie à l'horizon 2040 pour répondre à la hausse de la fréquentation des lieux de formation. Des réaménagements ou nouvelles constructions sont notamment planifiés pour plusieurs écoles professionnelles comme à Payerne, Lausanne ou la Vallée de Joux. Le déploiement de l'éducation numérique a également commencé au sein de l'ESSanté et du Centre d'enseignement professionnel de Morges. Le Portail migration a été intégré à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle en août. Cette unité a pour mission de favoriser le parcours de formation des personnes migrantes. Sur le plan législatif, le processus visant une révision partielle de la loi vaudoise sur la formation professionnelle et de son règlement a débuté. Une réflexion est en cours pour élaborer une loi cantonale sur la formation continue.

Enseignement supérieur

Les plans stratégiques 2022-2027 de l'Université de Lausanne et de la Haute école pédagogique (HEP Vaud) ont été adoptés par le Grand Conseil. Pour l'UNIL, l'accent est mis sur une institution ouverte sur son environnement, investie dans l'accompagnement des grands défis de société. Pour la HEP Vaud,

le plan stratégique réaffirme le rôle central de l'institution dans la formation puis l'accompagnement des enseignantes et enseignants. Plusieurs projets législatifs ont aussi franchi des étapes importantes. Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES. Une révision partielle de la loi sur la Haute école pédagogique est en cours, tandis qu'une révision partielle de la loi sur l'Université de Lausanne a été initiée. La Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) a participé à plusieurs projets visant à promouvoir des formations dans des domaines marqués par un manque de main-d'œuvre. C'est notamment le cas du projet InvestPro qui a pour ambition de revaloriser plusieurs métiers de la santé, dont les soins infirmiers, ou du Salon MINT dont l'objectif est d'intéresser les élèves aux mathématiques, à l'informatique ainsi qu'aux sciences naturelles et techniques. La construction du Campus Santé a démarré. Le chantier de l'Unithèque s'est poursuivi, tandis que le Conseil d'État a accepté d'engager des dépenses supplémentaires pour ces travaux. Des crédits d'études ont été approuvés pour plusieurs projets d'infrastructures dont un nouveau bâtiment destiné à la HEP Vaud. Ana Maria Nogareda a pris la direction générale de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud.



Frédéric Borloz, conseiller d'État, lors du premier salon MINT, dont l'objectif est d'intéresser les élèves aux mathématiques, à l'informatique ainsi qu'aux sciences naturelles et techniques.

DJES

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Vassilis Venizelos
Conseiller d'État



Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a poursuivi son action déterminée et plurielle au service de la mission protectrice de l'État, résolument tournée vers l'avenir du vivant et des générations futures.

Énergie et environnement

La transition énergétique est une priorité de la législature. Après d'intenses travaux d'élaboration, le Conseil d'État a adopté un projet ambitieux de nouvelle loi cantonale sur l'énergie pour concrétiser ses objectifs en matière de décarbonation, lutter contre le gaspillage et valoriser le potentiel énergétique vaudois. Transmise au Grand Conseil, la révision complète de la loi sur l'énergie contient trois principes clé : autonomie, efficacité et sobriété énergétiques.

En parallèle, la Direction générale de l'environnement (DGE) a poursuivi le déploiement du Programme bâtiments, qui a connu un grand succès par l'octroi de 71,4 millions de francs. Ce montant record permet de soutenir l'isolation thermique des habitations, de remplacer les chauffages fossiles et de développer le chauffage à distance. Il réduit massivement nos émissions de CO₂ (-240 000 tonnes en 2024) et génère un demi-milliard de francs pour l'économie vaudoise.

2024 a aussi vu l'adoption d'un nouveau dispositif et de plusieurs millions de francs supplémentaires pour renforcer la prévention, la préparation et

l'intervention de notre Canton en cas de feux de forêt, notamment par la formation et l'équipement des pompiers.

Le Conseil d'État a aussi validé son Plan d'action sols – pour les protéger durablement et garantir leurs fonctions essentielles – et un investissement de 15 millions de francs pour renforcer l'infrastructure écologique du Canton, deux mesures clés du Plan climat vaudois.

Enfin, face aux crues et aux inondations, la DGE a fourni son appui pour donner de l'espace aux cours d'eau et les rendre plus résilients face aux changements climatiques.

Protection, prévention, participation

Dans la protection des mineurs, pour répondre à l'augmentation des besoins et à la complexification des cas, le Conseil d'État a renforcé la politique socio-éducative par l'octroi de 80 millions de francs supplémentaires sur la période 2025-2028. Des montants pour améliorer la qualité de la prise en charge, pour augmenter la capacité d'hébergement des foyers et adapter l'offre des différentes prestations socio-éducatives.

Quant à la pénurie de personnel, après les 15 millions de francs octroyés en 2023, le Conseil d'État a décidé d'allouer 24 millions de francs supplémentaires pour revaloriser les salaires dans le secteur social parapublic, sur une période de cinq ans.

En réponse à l'augmentation du nombre d'enfants ayant besoin de protection, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a aussi intensifié ses efforts pour recruter de nouvelles familles d'accueil, lesquelles sont désormais davantage soutenues avec l'augmentation des indemnités qui leur sont versées et une simplification bienvenue du système administratif de suivi.

Enfin, s'agissant du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), il a connu une croissance de 336 mandats dans la protection de l'adulte (6006 mandats au 31.12, +5,6 %). Pour faire face à la hausse constante (entre 400 et 500 mandats supplémentaires chaque année depuis 10 ans), le Conseil d'État a adopté un dispositif spécifique sur la levée de mandats, avec une phase pilote dès 2025.

Quant au nombre de mandats dans le domaine de la protection de l'enfant (814 mandats au 31.12), il a connu – pour la première fois depuis 2020 – une baisse (-8 % en 2024), liée à la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Sécurité et protection de la population

Dans le domaine pénitentiaire, le Service pénitentiaire a poursuivi sa nouvelle stratégie de réinsertion, via des projets emblématiques comme la production des plaques d'immatriculation, effectuée désormais aux EPO, ainsi qu'une analyse de la récidive et des trajectoires de sortie.

S'agissant des infrastructures pénitentiaires, les travaux se poursuivent avec le feu vert obtenu du Grand Conseil pour plusieurs crédits d'investissements totalisant 74 millions de francs, en particulier pour la future prison des Grands-Marais. De plus, le processus de recrutement a été revu pour accroître la sécurité et l'efficacité du personnel.

Du côté de la police cantonale, elle a assuré la sécurité de plusieurs manifestations, comme la visite du Président du Parlement ukrainien ou la Conférence internationale sur le déminage en Ukraine. Ou l'encadrement sécuritaire des matchs de foot ou de hockey, un défi permanent vu l'importance des effectifs nécessaires. En 2024, la police a aussi été mobilisée pour encadrer les gens du voyage et sanctionner les installations illicites, en collaboration avec le Ministère public. Mais 2024 a aussi été marqué par des moments plus festifs, comme les 20 ans de l'Académie de police de Savatan.

Quant à la protection civile, si elle a repris une activité normale depuis 2023 et en 2024, ses effectifs

continuent de diminuer, rendant d'autant plus impératif le projet de réorganisation de la PCi qui est en cours. Raison pour laquelle le Conseil d'État a activé une plateforme Canton-Communes pour convenir d'une nouvelle organisation cantonale plus efficace et résiliente.

De plus, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a démarré la mise en place de son propre plan climat, avec notamment pour objectif de soutenir les communes et de renforcer le dispositif de prévention et d'information à la population, en particulier face aux risques climatiques.

Une thématique qui a beaucoup occupé la protection de la population en 2024. Ainsi, lors des crues et inondations de l'été, l'EMCC a été engagé à plusieurs reprises pour des situations sortant de l'ordinaire. En outre, il a organisé (avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information) un exercice de gestion de cybercrise pour entraîner et renforcer la résilience du canton.

Enfin, le Conseil d'État a également mis à jour son analyse des risques de 2021, tout en initiant une analyse des capacités opérationnelles de réaction face aux différents dangers.



Le Conseil d'État a adopté le projet de nouvelle loi sur l'énergie après une vaste consultation publique. Pour la première fois en Suisse, le principe de sobriété énergétique fait son entrée dans une loi cantonale. De gauche à droite: Yvan Rytz, directeur général de l'environnement (DGE), Vassilis Venizelos, conseiller d'État, Aline Clerc, directrice de l'énergie à la DGE.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Rebecca Ruiz
Conseillère d'État



Social

Face aux défis démographiques et sociaux à venir, le Canton de Vaud déploie des solutions innovantes pour accompagner au mieux les différentes populations concernées. L'adaptation du cadre de vie des seniors en est un exemple marquant. Avec le doublement attendu du nombre de personnes âgées de 80 ans et plus d'ici 2050, des alternatives aux EMS sont nécessaires. Le modèle de colocation en Home non médicalisé (HNM), créé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), représente ainsi une solution intermédiaire, offrant un cadre de vie communautaire où l'autonomie est préservée tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

Le vieillissement de la population implique également des enjeux sociétaux plus larges, notamment en matière de reconnaissance du rôle des seniors dans la société. C'est dans ce cadre qu'a été organisée, pour la première fois officiellement, la Journée internationale des personnes âgées. L'événement, qui a réuni 400 participantes et participants autour du thème « Âges et citoyenneté », a notamment permis de lancer le Conseil consultatif des seniors, garantissant une meilleure prise en compte de leurs attentes dans la politique publique Vieillir2030.

Parallèlement, la lutte contre la précarité reste une priorité cantonale. Depuis 2022, le programme « Vaud pour Vous » expérimente des approches novatrices pour venir en aide aux personnes en difficulté par un accompagnement adéquat, qu'il s'agisse de

chômage, de dettes ou de problèmes de santé. Avec une participation en hausse, ces initiatives font l'objet d'une évaluation approfondie, dont les résultats, attendus pour fin 2025, permettront d'orienter les futures politiques sociales.

Dans la même logique de soutien à la population, les familles bénéficieront dès 2025 d'une augmentation des allocations familiales, décidée par le Conseil d'État. En allant au-delà des minimums fédéraux, cette mesure vise à alléger les charges financières des ménages et s'inscrit dans un paquet de mesures destinées à renforcer leur pouvoir d'achat.

Enfin, le Canton de Vaud s'engage activement en faveur de l'inclusion avec l'exposition « Regards », réalisée pour marquer les 10 ans de l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. Cette initiative, qui met en lumière les défis de l'accessibilité et de l'égalité des droits, s'inscrit pleinement dans la volonté du Canton de bâtir une société plus inclusive et solidaire.

Santé

Au-delà des enjeux sociaux, le Canton renforce également son engagement en matière de santé. Le Plan stratégique de santé publique 2024-2028 définit six axes prioritaires pour garantir un accès équitable aux soins, prévenir la pénurie de personnel médical et améliorer la coordination des acteurs du système de santé. Dans cette optique, la campagne « Qu'est-ce qui est important pour vous ? »

met l'accent sur le dialogue entre le personnel soignant et les patientes et les patients, en valorisant une approche plus humaine et individualisée du parcours de soins.

Pour améliorer encore la qualité des soins, un guide sur la prévention des infections en EMS a été conçu par des expertes et des experts de plusieurs cantons. Il propose des recommandations adaptées aux spécificités du terrain, renforçant ainsi la sécurité des résidentes et des résidents et des professionnelles et des professionnels. En complément, une sensibilisation accrue aux bonnes pratiques en matière d'antibiotiques a été menée via l'escape game « Mission AntibiotiX », un outil pédagogique innovant qui a reçu un prix national.

L'accès aux soins pour les plus vulnérables est également une priorité, comme en témoigne l'ouverture du Centre d'accueil de soins et d'orientation (CASO) à Yverdon. Cette structure offre un accompagnement gratuit aux personnes précaires, avec des prestations allant des soins médicaux au soutien social. En seulement quelques mois, plus de 70 personnes ont bénéficié de ce dispositif, mettant en évidence la nécessité de telles initiatives.

Sur le plan hospitalier, le CHUV poursuit sa transformation avec la nomination de Claire Charmet à sa tête. Forte d'une expérience significative dans le domaine hospitalier, elle aura pour mission d'accompagner l'évolution de l'institution tout en maintenant son excellence. Parmi les avancées notables, l'ouverture du Centre des mélanomes et des tumeurs cutanées constitue une avancée majeure pour la

prise en charge du cancer de la peau, en favorisant une approche interdisciplinaire et l'accès aux thérapies les plus récentes.

Par ailleurs, le pilotage stratégique du CHUV s'affine avec la première année d'activité de son Conseil stratégique. Composé d'expertes et d'experts, cet organe consultatif joue un rôle clé dans l'orientation des investissements et la planification des projets de développement.

Le CHUV renforce également son offre de soins spécialisés avec l'inauguration du Service universitaire de neuroréhabilitation (SUN), fruit d'un partenariat avec l'Hôpital de Lavigny et l'Université de Lausanne. En intégrant recherche et nouvelles technologies comme la robotique et la réalité virtuelle, ce centre ambitionne de devenir une référence internationale en matière de neuroréhabilitation.

Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de certains patients et patientes se met également en place. Un dispositif dédié aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique ou de déficience intellectuelle facilite leur accès aux soins hospitaliers, réduisant les délais d'attente et optimisant la coordination entre les équipes médicales.

Dans la continuité de cette volonté d'écoute et de dialogue, la permanence d'orientation des patientes et des patients ainsi que des résidentes et des résidents, mise en place en 2023, permet de répondre aux doléances et d'orienter les usagères et les usagers vers les services les plus appropriés. En favorisant la médiation, ce dispositif contribue à restaurer la confiance dans le système de soins.



La conseillère d'État Rebecca Ruiz a reçu le conseiller fédéral Beat Jans lors d'une visite de l'Association Astrée, qui soutient le droit des victimes de traite des êtres humains.

DEIEP

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Isabelle Moret
Conseillère d'État



Durant l'année 2024, le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) a poursuivi ses priorités politiques selon trois grands axes visant à renforcer le développement et la durabilité du canton de Vaud.

- Le premier axe, lié à l'économie, vise à créer des conditions-cadres adaptées, en renforçant l'attractivité du canton à travers sa promotion économique, le soutien à l'innovation, le développement des pôles d'excellence et des zones d'activité, ainsi que l'assouplissement du marché du travail face à la pénurie de main-d'œuvre.
- Le deuxième axe place la durabilité au cœur de l'activité départementale, avec un accent sur l'économie durable, l'autonomie énergétique des bâtiments publics, l'assainissement des constructions existantes et la promotion de nouvelles constructions exemplaires en matière de durabilité.
- Le troisième axe met en avant une politique d'asile et d'intégration, combinant la défense des intérêts du canton, la gestion des coûts et l'intégration des migrants sur le marché du travail. En matière de gestion des départs et des régularisations, le DEIEP poursuit la mise en œuvre d'une approche équilibrée dans l'application des décisions.

Ces axes stratégiques reflètent l'engagement du Canton de Vaud à répondre aux défis actuels tout en posant les fondements d'un avenir durable et prospère.

Développement économique et innovation

En 2024, le DEIEP a renforcé le développement économique et soutenu l'innovation en consolidant ses outils d'accompagnement aux entreprises. Le renouvellement des conventions des associations économiques régionales a permis d'améliorer la gestion des zones d'activités et d'offrir un soutien de proximité. Le Fonds de soutien à l'économie durable (FSED) a financé 99 projets pour promouvoir des initiatives en construction durable et économie circulaire. La collaboration avec le Swiss Data Science Center (SDSC) a été intensifiée pour favoriser l'adoption des technologies numériques et de l'intelligence artificielle.

Tourisme

Le DEIEP a poursuivi ses efforts pour renforcer l'attractivité touristique du canton en soutenant un tourisme durable et diversifié. L'œnotourisme a bénéficié d'un cadre réglementaire assoupli pour encourager son développement à l'échelle cantonale. En concertation avec la branche, l'obligation de sanitaires pour les capites de vigne a été levée et les conditions d'obtention de licence allégées. Une formation spécifique a également été mise en place pour accompagner les exploitants et valoriser cette activité emblématique du patrimoine vaudois. Dans le cadre du soutien au développement du tourisme régional durable, le Conseil d'État a financé deux nouveaux projets dans les Alpes vaudoises : un espace de baignade extérieure à Leysin et un bassin

naturel aux Mosses, renforçant ainsi l'offre touristique et contribuant à la diversification des activités sur quatre saisons.

Emploi et insertion professionnelle

Le DEIEP a mis en œuvre des mesures pour améliorer les conditions de travail et faciliter l'insertion professionnelle. La régularisation du statut des livreurs de repas opérant via les plateformes digitales marque une avancée majeure, garantissant une meilleure protection et des conditions de travail améliorées. En parallèle, des dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle ont été mis en place, notamment dans le soutien au retour à l'emploi des femmes après une période éducative.

Transition énergétique et infrastructures durables

L'année 2024 a été marquée par un engagement fort en matière de transition énergétique et de modernisation des infrastructures publiques. Une étude sur le potentiel solaire des bâtiments de l'administration cantonale vaudoise a confirmé la possibilité d'atteindre l'autonomie électrique d'ici 2035 grâce

à l'installation de panneaux photovoltaïques et la mise en œuvre d'un programme d'assainissement. La modernisation du patrimoine bâti s'est également poursuivie avec des projets emblématiques, notamment l'illumination de la Cathédrale de Lausanne et la réaffectation de la Maison de l'Élysée, témoignant de l'engagement du Canton en faveur d'une gestion responsable et durable de ses infrastructures.

Engagement pour l'égalité et la lutte contre les violences

Le renforcement des mesures de protection contre la violence domestique a permis d'instaurer un dispositif spécifique pour les victimes migrantes, incluant hébergement et sensibilisation. La promotion de l'égalité salariale et la lutte contre les discriminations professionnelles ont été renforcées à travers un contrôle accru et des campagnes de sensibilisation. Enfin, un colloque sur la parole des enfants dans un contexte de violence domestique a permis de sensibiliser la communauté des professionnels à l'importance de leur rôle dans l'accompagnement des jeunes victimes.



Isabelle Moret, conseillère d'État, présente l'étude sur le potentiel solaire des bâtiments de l'État de Vaud, en présence de Pierre de Almeida, directeur général de la DGIP, et Camille Orthlieb, responsable construction durable. Objectif: autonomie électrique d'ici 2035.

DCIRH

Département de la culture,
des infrastructures
et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



Affaires ferroviaires et mobilité

Le Canton a présenté sa Stratégie ferroviaire 2050, visant à développer et moderniser le réseau ferroviaire afin de doubler la part modale du rail à cet horizon. Elle permettra au Conseil d'État de défendre les intérêts vaudois en étroite collaboration avec la Confédération, les autres cantons et les communes. Sur le plan national, un enjeu majeur est de réduire le temps de parcours entre Lausanne et Berne afin d'éviter un décrochage de la Suisse romande du réseau ferroviaire suisse et de prévenir la création d'un système à deux vitesses. De plus, la métropole lémanique doit accroître ses capacités sur l'axe Lausanne-Genève, avec une deuxième ligne indépendante, et sur ceux du Pied-du-Jura et du Simplon pour accompagner la croissance de la demande.

L'État a joué un rôle actif dans l'élaboration du nouvel horaire 2025 des transports publics. Il s'est mobilisé pour limiter autant que possible les pertes de service et obtenir des améliorations notables, notamment pour la gare de Renens. Avec la Conférence des transports de Suisse occidentale, l'État continue de plaider pour des améliorations progressives de l'horaire, en fonction des évolutions d'infrastructure et de l'arrivée de nouveau matériel roulant.

Le Conseil d'État a présenté des mesures visant à renforcer l'usage du rail pour le transport de marchandises. Majoritairement effectuée par camion,

cette activité émet 6 % des gaz à effet de serre dans le canton. L'objectif est d'augmenter de 45 % le volume actuel de marchandises transportées par rail d'ici à 2050.

Le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un projet de modification de la loi sur la mobilité et les transports publics visant à offrir des facilités tarifaires aux jeunes et aux seniors. L'objectif est d'inciter à la mobilité durable tout en soutenant le pouvoir d'achat des ménages vaudois.

Le développement des axes forts de transports publics se poursuit. Les rails de la première étape du tramway lausannois entre le Flon et le Renens sont désormais visibles et le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil les demandes de crédits pour réaliser la deuxième étape jusqu'à Villars-Ste-Croix.

Le Canton et ses partenaires, Transports publics de la région lausannoise et Ville de Lausanne, ont présenté les résultats de la démarche d'optimisation du projet des métros lancée en 2023. Le tracé du métro m3 sera modifié et reliera directement la gare de Lausanne à Chauderon. Cela permettra de créer une nouvelle interface majeure de mobilité au centre-ville, afin de mieux organiser le réseau de transports publics, pour une meilleure répartition des voyageurs.

La nouvelle loi sur la taxe des véhicules et des bateaux est entrée en vigueur en janvier 2024. Elle introduit des réductions tarifaires pour certains

véhicules, des paliers de rabais et majoration en fonction des émissions de CO₂ ainsi que des exonérations pour les véhicules électriques et les personnes à mobilité réduite.

Transformation numérique

Le Canton a créé l'Office de la transformation numérique et d'appui à l'administration (ONA), pour structurer et accélérer la digitalisation de l'administration cantonale. Rattaché au Secrétariat général et issu de la réorganisation de l'ancienne Unité de Conseil et d'appui en organisation et management, l'ONA regroupe les compétences stratégiques en matière de numérisation et d'optimisation des processus internes. Il devra définir une stratégie cantonale de numérisation.

L'État a poursuivi le développement et la simplification des démarches en ligne, avec le lancement de la vidéoID, service de vérification de son identité à distance pour ouvrir un compte sur le portail sécurisé du Canton, ou le développement de eDéménagementCH. Plus de 100 prestations sont désormais accessibles en ligne, facilitant les démarches pour les citoyens et les entreprises.

Accueil de jour et ressources humaines

Le Conseil d'État a décidé de transformer l'Office de l'accueil de jour des enfants en Service cantonal de l'accueil de jour des enfants dès 2025. L'année 2024 a ainsi été marquée par les travaux préparatoires en vue de cette évolution, qui répond à l'importance croissante des politiques publiques en faveur de l'accueil des enfants. Une Table ronde a réuni en juin l'ensemble des acteurs du domaine pour identifier des pistes d'amélioration et préparer une réforme du cadre légal.

Afin de renforcer l'exemplarité de l'État employeur, le nouveau Règlement relatif à la protection de la personnalité, à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement dans les relations de travail est entré en vigueur au 1^{er} octobre. Son adoption a conduit à la création de deux nouvelles entités distinctes et indépendantes, l'Espace écoute et médiation et l'Unité Investigation.

Culture

Le Canton a présenté les Lignes directrices de la politique culturelle vaudoise 2024-2027, qui visent à renforcer le soutien à la création artistique et l'accès à la culture, en tenant compte des conditions

de travail des artistes, de l'évolution du goût des publics et des nouvelles formes de création à l'ère du numérique. La définition des activités culturelles destinées à être soutenues a été élargie à toutes les musiques actuelles et populaires, aux arts numériques, aux ligues d'improvisation ou encore à l'humour. À la suite de l'approbation de la commission des finances du Grand Conseil, le solde du fonds d'aide d'urgence mis en place pour la culture durant le Covid sera réattribué aux fonds culturels usuels d'encouragement à la culture, amenant ainsi 9,5 millions de francs supplémentaires pour le soutien de projets culturels ponctuels jusqu'en 2028. En reconnaissance du rôle central de la culture et pour mieux structurer les politiques culturelles, le Conseil d'État a par ailleurs transformé le Service des affaires culturelles en Direction générale de la culture dès août 2024.



L'acte symbolique de la soudure des rails par la conseillère d'État Nuria Gorrite marque une étape décisive dans le projet du tramway.

DFA

Département des finances et de l'agriculture

Valérie Dittli
Conseillère d'État



L'année 2024 a été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre de trois plans stratégiques d'envergure, l'un sur la fiscalité, l'autre sur l'agriculture. Quant au troisième, il s'agit du plan climat deuxième génération.

Dans un contexte de dégradation des perspectives financières, le Gouvernement a également décidé d'activer et d'intégrer dans un souci d'anticipation des mesures d'optimisations et d'économies dans le budget 2025. Concrètement, un mécanisme de limitation de la croissance des effectifs a été mis en place et des mesures ont été prises pour réduire des charges et augmenter des revenus. De plus, les comptes de l'année 2024 ont été marqués par un déficit nécessitant l'élaboration du plan d'économie et l'activation de la loi sur l'assainissement financier (LAFin).

Quant à la réforme fiscale adoptée par le Conseil d'État, elle est destinée à soutenir le pouvoir d'achat des Vaudoises et des Vaudois. Ce « Plan pouvoir d'achat » prévoit des allègements fiscaux absorbables financièrement par l'État. Il fait office de contre-projet indirect à l'initiative populaire dite des 12 %, jugée excessive par le gouvernement. Ce plan a été validé et soutenu lors de la procédure budgétaire par le Grand Conseil, qui en a accentué les effets financiers.

Par ailleurs, désireux de mettre fin à la solidarité des ex-époux face à leur dette fiscale commune, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil une

modification légale dans le but d'aligner l'impôt cantonal et communal avec l'impôt fédéral direct, comme c'est le cas dans la plupart des autres cantons. Autre mesure fiscale en faveur de la transition énergétique : le Conseil d'État a décidé de réduire le délai d'attente à une année, depuis la construction du bâtiment, avant d'admettre en déduction des nouvelles mesures destinées à l'économie d'énergie et/ou à ménager l'environnement.

En outre, afin de mettre les contribuables au centre de son attention, le département met en œuvre « Services sur mesure, vision du futur ».

Autre priorité, la vision pour une agriculture autonome, robuste et durable. À l'avenir, la qualité du sol et l'augmentation de son taux de matière organique seront au centre de la politique agricole, contribuant ainsi à la fertilité et à la résilience face aux changements climatiques. Dans le contexte de la révolte agricole, le système des contrôles a été revu pour alléger les tâches administratives dans le sens d'une meilleure coordination. Enfin, les améliorations foncières sont maintenues et développées, car elles permettent de financer des infrastructures durables.

Comptes, budget et gestion financière

Les comptes 2023 se sont soldés par un résultat positif avant attribution extraordinaire et un résultat opérationnel déficitaire. Cette situation contrastée montre que malgré des finances solides, la marge de manœuvre de l'État s'affaiblit. Un constat qui

prévaut aussi pour le budget de 2025, caractérisé par la volonté de garantir le haut niveau des prestations et soumis à un contexte instable. Ce budget a été adopté par le Grand Conseil avec un excédent de charges projeté de 280 millions de francs.

Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a conduit les processus institutionnels de bouclage des comptes et d'élaboration du budget, du plan des investissements et de la mise à jour de la planification financière. Au printemps, la migration technique de l'actuelle plateforme SAP relative au SI Finance, qui concerne 800 utilisateurs, a été effectuée avec succès.

Fiscalité

La Direction générale de la fiscalité (DGF) a accentué ses liens avec les usagers et usagères. Outre l'augmentation des sessions d'aide à la déclaration d'impôt, de nombreuses démarches et prestations ont vu le jour pour toutes les catégories de contribuables. Un groupe de réflexion « Fiscalement vôtre » composé de personnes de la vie civile a également été mis sur pied.

En 2024, la DGF a poursuivi ses réflexions sur l'abandon du logiciel VaudTax. Ce dernier a été devancé pour la première fois par la prestation en ligne pour la saisie de la déclaration d'impôt. Le logiciel disparaîtra en 2026.

Agriculture, viticulture et affaires vétérinaires

Afin de financer des mesures pour la réduction de l'empreinte carbone, l'État a soutenu le projet AgroImpact, une alliance pionnière et inédite entre production, transformation et société civile, qui réalisera des actions concrètes dans les fermes de Suisse romande. Une association a été créée afin de vulgariser un procédé de calcul des émissions précises de gaz carbonique d'un domaine agricole, mais aussi de sa capacité à stocker le carbone.

En 2024, le Conseil d'État a désigné Christophe Unger comme nouveau directeur du centre de formation professionnelle des métiers de la terre Agrilogie. Avec une formation d'ingénieur EPF en génie rural et environnement, il est amené à conduire la formation agricole vaudoise et faire face aux nombreux défis à venir.

Entre fin août et début décembre 2024, une centaine de foyers de fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) ont été recensés, marquant une



Fête du Vacherin Mont-d'Or AOP, à la Vallée de Joux. De gauche à droite: Pascal Monneron, gérant de l'Interprofession Vacherin Mont d'Or AOP; Paolo Degiorgi, président de l'Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOP; Valérie Dittli, conseillère d'État; Benedikt Würth, conseiller aux États de Saint Gall et président de l'Association suisse des AOP-IGP.

flambée sans précédent. Les pertes économiques ont été significatives.

Durabilité et climat

Poursuivant ses missions de coordination transversale, d'expertise et d'appui aux services comme au pilotage du Conseil d'État, l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) s'est investi dans trois projets: le Plan climat vaudois de deuxième génération, l'accompagnement des communes et la restauration collective durable.

Simultanément, la mise en œuvre du Programme de législature s'est poursuivie avec plus de 110 communes engagées en faveur de la durabilité et du climat, l'accompagnement de la transition de PME vaudoises avec le SPEI et la concrétisation des ambitions de nombreux services.

Statistique et prospective

Parmi les huit numéros de *Numerus* de Statistique Vaud, deux articles se démarquent. Dans un contexte de pénurie de personnel dans le secteur de la santé, le premier établit un état de situation de l'emploi dans ce secteur. Le second analyse la rémunération individuelle des personnes diplômées dix ans après l'obtention du titre. Cette étude est la première produite à StatVD sous le label de la statistique expérimentale.

Agenda 2030

Une année de concrétisation pour les politiques de durabilité et climatique

Adoption du Plan climat vaudois de 2^e génération: un cap renforcé vers la neutralité carbone

En 2024, le Conseil d'État a franchi une étape décisive pour la politique climatique cantonale avec l'adoption du Plan climat vaudois de 2^e génération (PCV), document-cadre stratégique qui fixe l'orientation du Canton jusqu'en 2030 et au-delà. Ce plan, conçu dans une logique d'évolution par rapport à la version de 2020, vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 dans le Canton et 2040 pour l'administration. Il affirme la volonté de renforcer l'action climatique de manière transversale.

Le PCV de 2^e génération repose sur trois axes:

- la réduction des émissions
- l'adaptation aux changements climatiques
- la documentation des progrès réalisés et des trajectoires prospectives.

Il fixe notamment des objectifs intermédiaires de réduction des gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et de 70 % d'ici 2040, conformément à la Constitution vaudoise et aux engagements fédéraux.

La nouvelle mouture du Plan climat vaudois se distingue par son approche systémique, la mobilisation de l'ensemble de l'administration cantonale et une articulation claire entre les orientations stratégiques et les instruments d'action. Il intègre plus de 80 mesures et couvre 9 domaines pertinents: énergie, mobilité, économie, santé, dangers naturels, agriculture, numérique, aménagement du territoire et ressources naturelles.



Pour atteindre les objectifs fixés, les efforts se concentrent sur trois domaines transversaux: renforcer les conditions-cadres, garantir l'exemplarité de l'État et accompagner les acteurs du territoire dans une logique de partenariat et de collaboration. En ce sens, le Plan climat vaudois propose une refonte ambitieuse du cadre légal avec, entre autres, des révisions de lois cantonales majeures (énergie, déchets, aménagement, routes) et une nouvelle loi-cadre sur la durabilité et le climat.

Des mesures pour traduire l'ambition en action

Le Plan climat vaudois ne se limite pas à un cadre stratégique: il est aussi un levier sur des investissements concrets. En 2024, plusieurs mesures emblématiques annoncées l'année précédente ont été adoptées par le Conseil d'État et, pour certaines, votées par le Grand Conseil, représentant plus de 120 millions de francs d'investissements sur les 209 millions prévus.

- **Autonomie électrique des bâtiments de l'administration cantonale (18 millions):** cette mesure ambitieuse vise une autonomie électrique complète d'ici à 2035. Adoptée par le Conseil d'État en mai et soutenue à l'unanimité par le Grand Conseil en novembre 2024, elle affirme un programme fort en matière d'exemplarité.
- **Réemploi et matériaux durables dans la construction (1,1 million):** cette mesure soutient l'économie circulaire dans le secteur de la construction publique. Votée en novembre 2024, elle permettra d'ancrer de nouvelles pratiques dans les projets d'infrastructures cantonaux.
- **Renforcement de l'accompagnement des communes (8 millions):** les communes étant des partenaires clés pour l'action climatique, cette mesure, adoptée

en mai 2024 par le Conseil d'État et votée par le Grand Conseil début 2025, pérennise leur soutien financier et technique, facilitant notamment la mise en œuvre de Plans énergie et climat communaux (PECC).

- **Facilités tarifaires pour la mobilité durable (mise au budget):** cette mesure favorise l'équité d'accès aux transports publics et soutient le pouvoir d'achat des ménages.
- **Plan d'action des sols (6 millions):** adopté en août 2024, cette mesure propose de renforcer la résilience des sols agricoles et naturels face aux sécheresses et à l'érosion.
- **Plan sectoriel d'infrastructures écologiques (15 millions):** cette mesure adoptée en novembre 2024 structure l'action en faveur de la biodiversité dans une logique territoriale cohérente.
- **Soutien au fret ferroviaire (46 millions, phase 1):** adopté en décembre 2024 pour accompagner le transfert modal des marchandises et décongestionner les routes.

Plusieurs autres mesures emblématiques sont en phase de finalisation, pour plus de 80 millions supplémentaires. Leur adoption échelonnée s'explique par des degrés de maturité différents au moment de l'annonce des financements et la nécessité d'aligner les actions avec un grand nombre d'acteurs concernés.

La concrétisation des actions transversales de l'Agenda 2030 pour la durabilité

L'année 2024 a permis de poursuivre le déploiement de l'Agenda 2030 dans l'ensemble de l'administration et auprès des partenaires du Canton.

- **Critères de durabilité co-construits avec les services.** L'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) développe des critères adaptés à chaque domaine d'activité, utilisés par 8 services dans 5 départements pour appuyer la mise en œuvre des bases légales en matière de durabilité et assurer la cohérence des critères de durabilité au sein de l'administration (Action 3 de l'Agenda 2030).
- **Culture commune de la durabilité dans l'administration.** L'OCDC anime le réseau des Répondants en Durabilité (ReD), rassemblant une cinquantaine de membres. En 2024, les ReD ont été conviés à

6 rencontres, ont assuré la promotion de 3 événements thématiques, ont pu organiser des fresques du climat dans leurs services et mener d'autres projets spécifiques dans leur service, etc. (Action 4 de l'Agenda 2030).

- **Renforcement des échanges Canton-communes.** Les échanges dans le cadre de l'association des collectivités romandes engagées en faveur de la durabilité (Coord21) sont dynamiques. Les rencontres dans le territoire cantonal ont été renforcées par des ateliers thématiques, des mandats communs, une base de données de bonnes pratiques et un soutien spécifique aux communes dans leurs Plans énergie et climat communaux (PECC) (Action 5 de l'Agenda 2030).
- **Portail pour les communes.** Un guichet numérique a été lancé, regroupant fiches-actions, contacts cantonaux, subventions et outils, pour faciliter l'accès aux prestations pour toutes les communes vaudoises, quelles que soient leurs ressources (Action 6 de l'Agenda 2030).
- **Promotion de l'économie durable.** L'OCDC contribue aux démarches du Service de la promotion économique (SPEI) pour le soutien à l'économie durable ainsi qu'au rayonnement de la plateforme Viva qui unit les forces des faïtières économiques et de l'État de Vaud pour accompagner la transition du secteur privé (Action 7 de l'Agenda 2030).
- **Accompagnement des organismes prestataires.** L'OCDC a élaboré des diagnostics sectoriels (santé, social, sport, culture, etc.) et réalisé des fiches techniques pour les entités financées à plus de 50 % par l'État (Action 8 de l'Agenda 2030).
- **Coordination des indicateurs dans l'administration.** Le déploiement d'un Observatoire des indicateurs, avec tous les départements, augmente la cohérence et l'efficacité de la documentation des indicateurs (harmonisation des méthodes) (Action 9 de l'Agenda 2030).
- **Participation au Cercle des Indicateurs (CI).** Ce projet conjoint avec la Confédération, les Cantons et les Villes favorise la compréhension d'enjeux de durabilité et vise une convergence des politiques publiques au travers de comparaisons entre collectivités. Le Canton de Vaud fait partie du comité consultatif stratégique (Action 10 de l'Agenda 2030).

OJV

Ordre judiciaire vaudois

La Constitution garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du Canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois. Son rapport annuel, remis au Conseil de la magistrature, est disponible sur le site internet de l'État de Vaud: vd.ch/ojv.

MP

Ministère public

Le Ministère public est l'autorité chargée de mener l'instruction pénale et de soutenir l'accusation devant les tribunaux. Il jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Son rapport annuel, adressé au Conseil de la magistrature, est disponible sur le site internet de l'État de Vaud: vd.ch/mp.

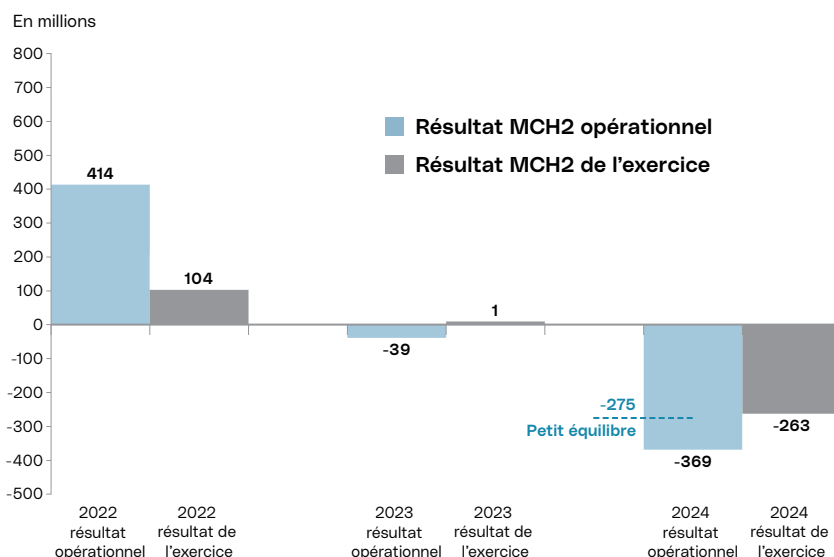
Comptes 2024

En bref

1. Comptes de résultats

1.1 Résultat de l'exercice et résultat opérationnel

L'État de Vaud boucle ses comptes 2024 sur un excédent de charges -263 millions avec la prise en compte d'un excédent de revenus extraordinaire de 106 millions. Le résultat du compte opérationnel présente un excédent de charges de -369 millions. Il dépasse de 94 millions le montant du petit équilibre. Selon les dispositions constitutionnelles, le Conseil d'État prend des mesures d'assainissement en 2025 et 2026 pour ce montant.



-263^{mios}

Résultat de l'exercice 2024

-369^{mios}

Résultat opérationnel 2024

1.2 Charges courantes

Avec un total brut de 12,196 milliards, les charges opérationnelles surpassent le budget 2024 de 569 millions (+4,9%). Cet écart s'explique principalement par les mesures prises en lien avec la crise en Ukraine et la crise énergétique (+226 millions), des sous-dotations budgétaires dans les secteurs de l'action sociale (+95 millions), de l'asile (hors Ukraine, +83 millions) et de la santé (+15 millions). Par rapport à 2023, les charges ont augmenté de 6,2 % (+712 millions).

+4,9%

Charges opérationnelles 2024 par rapport au budget 2024

1.3 Revenus ordinaires et recettes d'impôts

Les revenus opérationnels de l'État atteignent 11,827 milliards, soit 448 millions de plus qu'au budget (+3,9 %). Cela est principalement dû à des recettes d'impôt en hausse (+573 millions) qui indiquent la bonne santé économique du canton. En 2024, les revenus opérationnels ont augmenté de 382 millions de francs (+3,3 %) par rapport à 2023.



Revenus
opérationnels 2024
par rapport
au budget 2024

2. Investissements

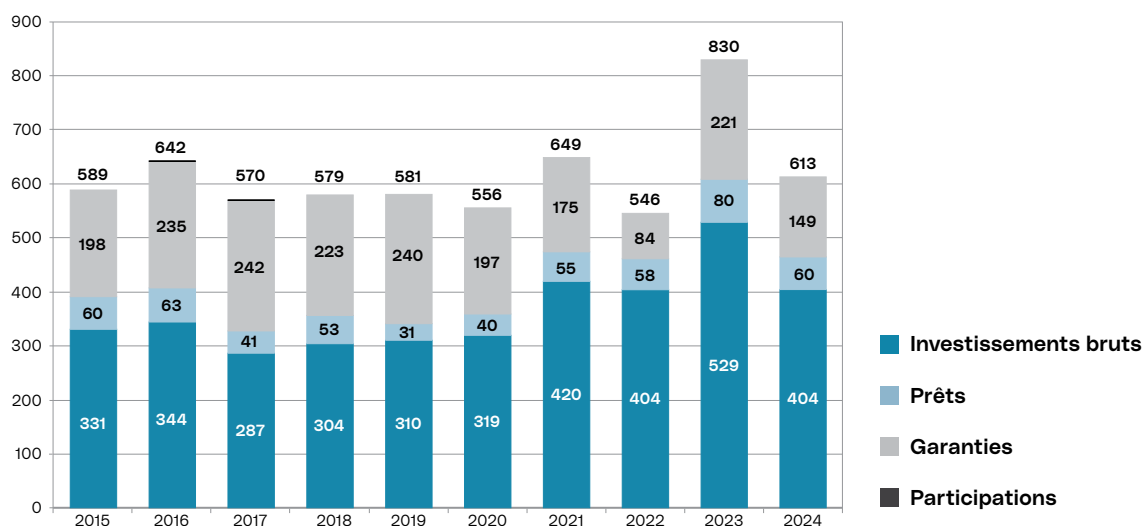
Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 404 millions en 2024 contre 529 millions en 2023 qui était une année record. Les investissements concernent des secteurs aussi variés que la construction de bâtiments pour la formation ou l'éducation, des assainissements énergétiques, la construction et l'entretien des routes, les transports publics ou la prévention des dangers naturels.

À ces éléments, s'ajoutent les nouveaux prêts de 60 millions et les garanties activées à hauteur de 149 millions, pour un montant global de 613 millions investi dans l'économie du canton.



Investissements bruts
en 2024 (y compris
part des tiers)

En millions



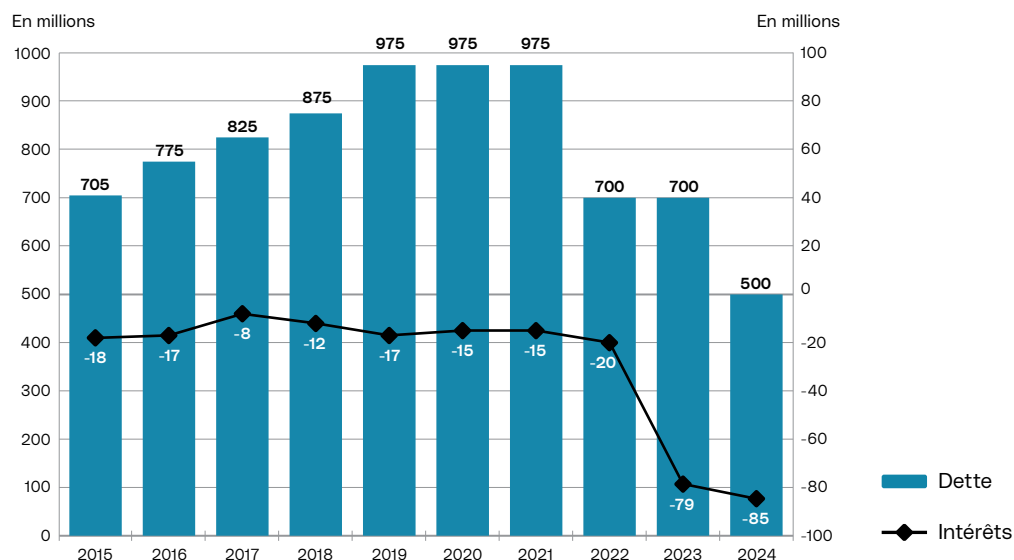
3. Dette et intérêts

À fin 2024, la dette de l'État s'élève à 500 millions. Elle a été réduite de 200 millions à la suite du remboursement d'un emprunt long terme échu en 2024. Il n'a pas été nécessaire de recourir à un nouvel emprunt, l'État disposant de liquidités suffisantes.

La charge d'intérêts reste négative à -85 millions, en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les placements, les liquidités et les créances fiscales.

500^{mios}

Dette à la fin 2024



1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2024 sont les suivants :

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Charges totales	12 196	11 484	10 964	11 415	10 807	10 056	10 198	9665	9601	9618
<i>dont écritures de boucllement</i>	0	0	80	225	0	135	432	155	201	363
Revenus totaux	11 827	11 445	11 378	11 878	11 074	10 484	10 356	10 151	9825	9847
Résultat opérationnel	-369	-39	414	463	267	428	158	486	224	229
<i>Écritures de boucllement : préfin/autres cap, propres</i>	0	0	413	449	261	423	71	339	38	35
Résultat extraordinaire	106	40	-310	-136	-119	-373	28	-221	62	130
<i>dont attribution résultat extraordinaire</i>	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	-263	1	104	327	148	54	186	265	286	359
Revenus d'impôts	7113	6989	6750	6748	6 582	6 303	6297	6183	6044	5925
Charges financières	14	13	31	39	36	38	34	30	24	26
Amortissement du patrimoine administratif	275	234	197	459	120	173	381	269	421	244
Degré d'autofinancement	-25,6%	31,9%	179,8%	201,7%	209,4%	265,1%	248,6%	321,6%	222,2%	269%
Total des emprunts (dette brute)	500	700	700	975	975	975	975	975	975	975
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	2229	2492	2491	2386	2059	1 911	1857	1671	1406	1120

Budget/Compte opérationnel 2024

(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	11 627 194 400	11 378 362 700	-248 831 700
Comptes	12 195 798 264	11 826 587 485	-369 210 779
Différence budget total/comptes	568 603 864	448 224 785	-120 379 079
en % du budget total	4,9%	3,9%	

Nota bene : Jusqu'en 2024, et pour la présentation du budget, les revenus extraordinaires en lien avec des dissolutions de préfinancements et autres capitaux propres étaient présentés dans le résultat du compte opérationnel, objet soumis au vote du Grand Conseil. Pour la présentation des comptes, ces éléments doivent figurer dans le compte extraordinaire conformément aux dispositions MCH2. À des fins d'harmonisation, le budget 2025 respecte dorénavant cette présentation. Dans cette logique, et pour le boucllement des comptes 2024, le budget 2024 voté a été retraité pour l'analyse des comptes de fonctionnement.

Résultats 2024

Avec des charges de 12,196 milliards et des revenus de 11,827 milliards, le résultat du compte opérationnel 2024 se solde par un déficit de -369,2 millions (excédent de charges). En cumulant le résultat opérationnel de -369,2 millions à celui du résultat extraordinaire de 106,2 millions, le total du compte de résultat de l'État présente un excédent de charges de 263 millions pour l'exercice 2024.

Compte de résultat de l'exercice

(En francs)	2024
Résultat opérationnel	-369 210 779
Résultat extraordinaire	106 227 986
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	-262 982 793

En résumé, le Conseil d'État tire des comptes 2024 les constats suivants :

Le résultat opérationnel de l'État est déficitaire à hauteur de -369,2 millions de francs. Il dépasse de 94 millions la limite constitutionnelle dite du petit équilibre (art. 165 Cst-VD) ce qui impose des mesures d'assainissement pour ce même montant. Dans l'immédiat, un dispositif d'allègement des charges de 79 millions est mis en place dans le budget 2025, les 15 millions restants seront traités dans le budget 2026.

La situation actuelle s'explique par une forte hausse des charges liées à des facteurs multiples. Les causes principales sont des effets automatiques : par exemple la hausse des primes maladie qui induit une hausse des subsides, ou l'indexation des salaires due, elle, à l'inflation. Il y a aussi la succession des crises, d'abord l'Ukraine, puis la crise énergétique.

Les effets démographiques pèsent aussi fortement sur les charges. À cela s'ajoutent encore les mesures prévues par le Programme de législature, comme le plan de lutte contre la pénurie dans les métiers de soins, ou l'évolution de la politique socio-éducative. Pour comparer avec les années précédentes, on relève enfin l'absence de distribution de bénéfices de la Banque nationale suisse.

Dans les comptes 2024, les charges dépassent la prévision budgétaire de 569 millions de francs (+4,9 %). Cet écart s'explique principalement par les mesures prises en lien avec la crise en Ukraine et la crise énergétique (+226 millions), des sous-dotations budgétaires dans les secteurs de l'action sociale (+95 millions), de l'asile (hors Ukraine, +83 millions) et de la santé (+15 millions). Par rapport à 2023 les charges ont augmenté de 6,2 % (+712 millions) pour un montant total de 12,196 milliards.

Les revenus opérationnels de l'État se montent à 11,827 milliards de francs, soit 448 millions de francs de plus (+3,9 %) qu'au budget adopté. Cela est principalement dû à des recettes d'impôt en hausse (+573 millions) qui indiquent la bonne santé économique du canton. En 2024, les revenus opérationnels de 11,827 milliards ont augmenté de 382 millions de francs (+3,3 %) par rapport à 2023.

Après deux années consécutives de stabilité à 700 millions, la dette de l'État a pu être réduite encore à 500 millions au bouclage des comptes. La charge d'intérêts reste négative (-85 millions) en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les placements et des créances fiscales. Le Canton reste aussi très actif avec 613 millions de francs d'investissements dans des secteurs aussi variés que la construction de bâtiments pour la formation ou l'éducation, des assainissements énergétiques, la construction et l'entretien des routes, les transports publics ou la prévention des dangers naturels.

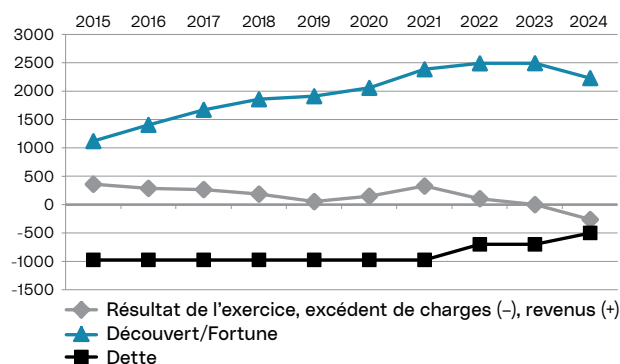
Si la hausse de revenus constatée en 2024 est positive, le Conseil d'État prend ses responsabilités et s'engage à contenir les charges structurelles, à prioriser les projets et adapter le rythme de leur réalisation dans l'objectif d'un retour à moyen terme à l'équilibre.

Le contexte économique très incertain ainsi que les perspectives concernant le plan d'assainissement de la Confédération, les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient et l'évolution des tensions commerciales et douanières affectant l'ensemble de l'écono-

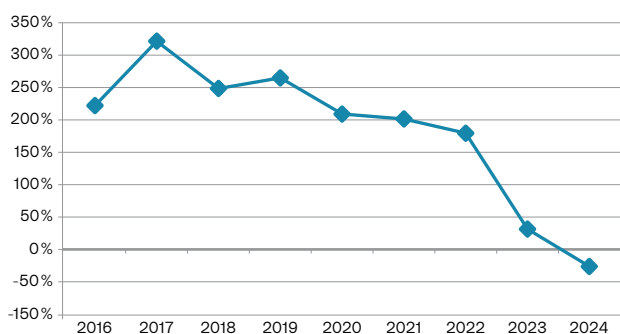
mie sont inquiétantes. Les efforts que l'État devra consentir pour les prochains exercices devront clairement aller au-delà du périmètre des mesures d'assainissement annoncées aujourd'hui.

Évolution du résultat, du capital et de la dette

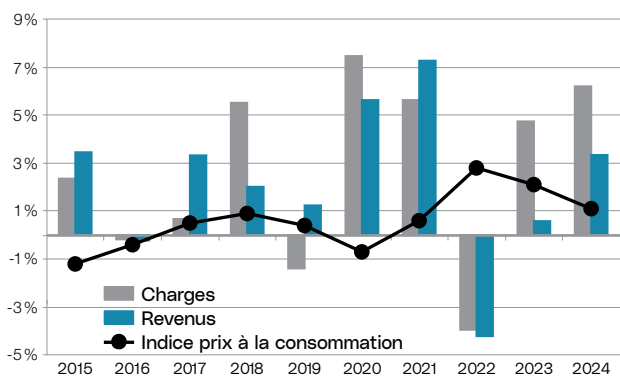
En millions



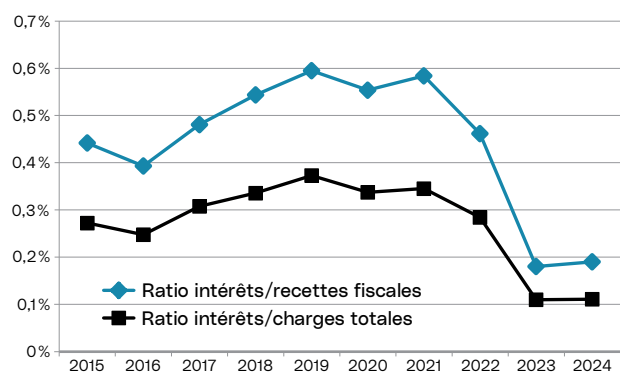
Évolution du degré d'autofinancement



Taux de croissance



Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



2 Analyse des comptes du résultat opérationnel

2.1 Analyse et base de comparaison

Les analyses des comptes du résultat opérationnel se basent sur le budget voté par le Grand Conseil (hors prélèvements extraordinaires sur préfinancements et autres capitaux propres inscrits au budget), sans tenir compte des crédits supplémentaires, permettant de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Il est rappelé que les dépenses Covid et celles de la crise ukrainienne et énergétique (Ostral) ne sont pas portées au budget de l'État. Les analyses des écarts des comptes de charges et de revenus sont présentées dans le chapitre *Écarts entre le budget et les comptes* ainsi que dans le chapitre *Écarts entre les comptes 2024 et les comptes 2023*.

2.2 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)	Budget 2024	Comptes 2024	Variation	(%)
30 Charges de personnel	2 883 898 300	2 892 675 084	8 776 784	0,3%
31 Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	788 308 300	871 533 858	83 225 558	10,6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	231 893 500	254 402 616	22 509 116	9,7%
34 Charges financières	15 830 500	13 507 784	-2 322 716	-14,7%
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	29 336 000	47 166 754	17 830 754	60,8%
36 Charges de transferts	7 019 642 200	7 456 131 946	436 489 746	6,2%
37 Subventions redistribuées	653 848 500	653 786 773	-61 727	0%
39 Imputations internes	4 437 100	6 593 450	2 156 350	48,6%
Total	11 627 194 400	12 195 798 264	568 603 864	4,9%

Revenus (en francs)	Budget 2024	Comptes 2024	Variation	(%)
40 Revenus fiscaux	6 540 410 000	7 113 435 040	573 025 040	8,8%
41 Patentes et concessions	167 360 800	45 454 272	-121 906 528	-72,8%
42 Taxes et redevances	449 233 000	486 249 440	37 016 440	8,2%
43 Revenus divers	63 333 900	69 336 333	6 002 433	9,5%
44 Revenus financiers	364 061 800	406 229 712	42 167 912	11,6%
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	72 341 900	82 289 286	9 947 386	13,8%
46 Revenus de transferts	2 673 458 200	2 963 213 179	289 754 979	10,8%
47 Subventions à redistribuer	653 848 500	653 786 773	-61 727	0%
49 Imputations internes	4 437 100	6 593 450	2 156 350	48,6%
Total	10 988 485 200	11 826 587 485	838 102 285	7,6%

3 Écarts entre le budget et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Charges par nature: éléments essentiels

Subventions redistribuées 5,4 %

Charges diverses 0,4 %

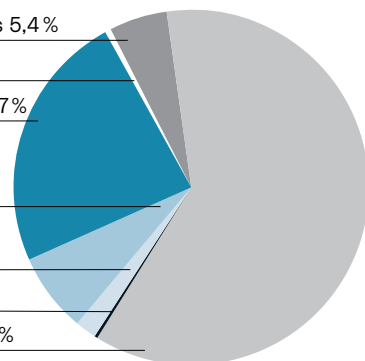
Charges de personnel 23,7 %

Charges de biens/
services/autres charges
d'exploitation 7,2 %

Amortissements du patri-
moine administratif 2,1 %

Charges financières 0,1 %

Charges de transfert 61,1 %



Groupe 30

+8,8 millions +0,3 %

Personnel

L'écart s'explique par des coûts liés à l'Ukraine de l'ordre de 19 millions principalement pour l'accueil des élèves ukrainiens dans l'école régulière et les établissements de pédagogie spécialisée ainsi que pour leur formation professionnelle. Il a également été nécessaire de recourir à des auxiliaires pour la gestion des cas de rigueur (CDR) liées aux mesures Covid (1,3 million).

Les non-dépenses sur les salaires du personnel administratif sont de -17,9 millions inférieurs au budget. Comme les années précédentes, cet écart provient de postes vacants non repourvus et dans une certaine mesure, des ETP adoptés lors des procédures budgétaires précédentes que les services n'ont pas pu engager comme prévu. Cet écart est en partie compensé par des dépenses supérieures au budget pour la rémunération des travailleurs temporaires de +7,2 millions. Les salaires du personnel enseignant ont également été plus élevés que le budget de +1,6 million.

Enfin, le coût effectif de l'indexation des salaires 2024 et du supplément salarial de l'ACV lié aux mesures négociées avec les syndicats se sont avérés supérieurs de +0,2 million au montant de 50,1 millions inscrit au budget 2024.

Groupe 31

+83,2 millions +10,6 %

Biens, services et marchandises

L'écart provient des réévaluations sur les créances fiscales (+55,6 millions) et des pertes sur créances effectives (+3,8 millions) ainsi que des réévaluations des créances pour les frais pénéaux (+15,5 millions). Des coûts de +8,5 millions principalement liés aux pertes et réévaluations de créances du dispositif pour les cas de rigueur (CDR) en lien avec des demandes de restitution d'aides pour les mesures Covid sont également à relever. A contrario, des pertes sur créances effectives de -8,3 millions dans les domaines du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA) et LASV ont été constatées. Les coûts des projets informatiques (+4,3 millions) et les dépenses en lien avec l'entretien des routes (+2,1 millions) et le service hivernal (+2 millions) ont été supérieurs au budget.

Groupe 33

+22,5 millions +9,7 %

Amortissements du patrimoine

L'écart provient des amortissements moindres constatés sur les crédits d'inventaires de -1,4 million, notamment en raison de retards et de décalages de livraison. Concernant les objets d'investissements, il est constaté des charges d'amortissement supérieures de +23,9 millions aux prévisions.

Groupe 34

-2,3 millions -14,7 %

Charges financières

L'écart provient de la non-conclusion de l'emprunt prévu au budget générant une non-dépense d'intérêt et de frais de -1,2 million ainsi que -1,1 million pour les charges de rémunération d'avoirs liés aux baisses de taux 2024. Les intérêts rémunérateurs versés aux contribuables payant leurs impôts d'avance sont de -0,3 million inférieurs au budget. Les pertes de change sont quant à elles supérieures de +0,2 million.

Attribution financements spéciaux et fonds

Ce montant correspond à des dotations de +9,5 millions à divers fonds issus de la dissolution du solde du fonds Covid, respectivement +3 millions pour le fonds des activités culturelles, +3 millions pour le fonds des arts de la scène, +2 millions pour le fonds cantonal de sensibilisation à la culture, +1 million pour le fonds des musées cantonaux d'archéologie et +0,5 million pour le fonds de la bibliothèque cantonale et universitaire. Le solde de l'écart provient notamment de +7,4 millions d'attributions de résultat (excédents de revenus) au capital des fonds.

Charges de transferts

L'écart provient de dépenses en lien avec l'Ukraine & Ostral (+197 millions), notamment l'accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine (permis S) qui se sont élevées à +180,4 millions, principalement pour financer les activités de l'EVAM (+166,2 millions) et du Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) (+14,2 millions) ainsi que les frais de scolarisation (+3,3 millions). On relèvera également des dépenses supplémentaires de +11,6 millions pour financer la prise en charge des mineurs ukrainiens relevant de la loi sur la protection des mineurs (LProMin), des dépenses supplémentaires de +1,8 million pour l'adaptation et le renforcement du dispositif médico-sanitaire pour les migrants ukrainiens et des dépenses +2,2 millions pour financer l'accueil des élèves ukrainiens dans l'école régulière ainsi que dans les établissements de pédagogie spécialisée (EPS). Enfin, la finalisation du dispositif pour permettre au domaine socio-sanitaire de faire face à la menace d'une pénurie d'énergie a engendré des dépenses supplémentaires de +1 million.

La santé et le social représentent un écart au budget de +182,2 millions. En excluant l'impact de l'indexation du CHUV et des établissements subventionnés (-71,8 millions), l'écart n'est plus que de +110,4 millions et s'explique par un dépassement de +15,2 millions au niveau du système de santé, +94,6 millions au niveau des prestations financières individuelles (PFI) et de +0,4 million au niveau de l'accompagnement et de l'hébergement (A&H).

Dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse, un écart de +32,9 millions est constaté, respectivement +23,3 millions pour les prises en

charge en institutions spécialisées des mineurs, +3,1 millions découlant des institutions hors canton et +2,8 millions pour l'accueil dans des familles. L'indexation des salaires en lien avec les établissements subventionnés représente une augmentation de +2,8 millions.

La formation présente un dépassement de +15 millions dû à des dépenses plus importantes que prévues (+2,2 millions) pour le dédommagement aux communes, dont +1,2 million pour les prestations des classes régionales de pédagogie spécialisée, en partie sous convention ainsi que pour la participation aux accords intercantonaux (AHES & AIU) (+3,2 millions). Des non-dépenses ont été identifiées (-1,5 million) pour la part récupérée non utilisée des écoles professionnelles subventionnées, notamment l'École de soins et santé communautaire (ESSC), pour les subventions aux cours interentreprises, pour les commissaires professionnels, pour les subventions versées au Gymnase intercantonal de la Broye et au Gymnase du Soir ainsi que pour les contributions versées aux autres cantons pour les étudiants vaudois. L'indexation des salaires en lien avec les établissements subventionnés représente une augmentation de +14,8 millions.

Pour l'asile et l'emploi, il est constaté un écart au budget de +84,9 millions principalement expliqué par l'augmentation de la subvention à l'EVAM et aux frais d'écologie des enfants des migrants de +85 millions partiellement compensé par des non-dépenses sur les mesures d'intégration du BCI (-1,2 million). L'augmentation de la participation aux coûts du service de l'emploi et marché du travail art. 92 al 7^{bis} LACI (+1,4 million) et des mesures RI (+2,7 millions) a été partiellement compensée par la baisse des frais de fonctionnement et d'investissement de la direction de l'insertion professionnelle et du placement (DIPP) et de la direction de l'autorité cantonale de l'emploi (DIACE) (-2,7 millions).

Divers autres dépassements sont constatés, on relèvera l'augmentation de la subvention versée à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) de +5,3 millions, la hausse de la contribution cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de +4,6 millions et l'amortissement des prêts conditionnellement remboursables (PCR) de +3,9 millions.

A contrario, des écarts moindres que prévus sont constatés, notamment les subventions aux entreprises de transports publics de -10,1 millions, de

variation sur divers fonds (-4,8 millions) et des dépenses Covid (-2,7 millions).

Enfin, un montant de -74,2 millions a été budgété centralement pour l'indexation 2024 des salaires et le supplément salarial issu des négociations avec les syndicats pour le CHUV et le secteur subventionné. Il a été enregistré directement dans les services concernés aux comptes 2024.

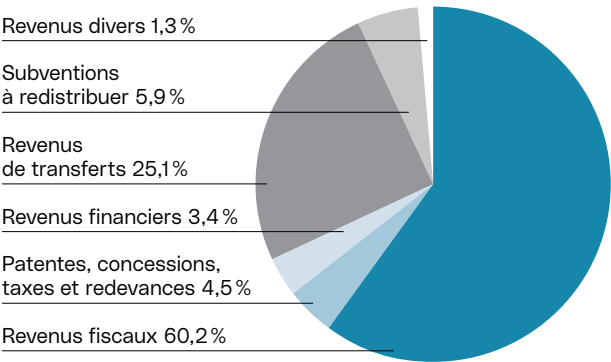
Groupe 37	-0,06 million	0 %
-----------	---------------	-----

Subventions redistribuées

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et le faible écart ne nécessite pas de commentaire particulier.

3.2 Évolution des revenus par nature

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40	+573 millions	+8,8 %
-----------	---------------	--------

Revenus fiscaux

Les variations des différents impôts proviennent du revenu des personnes physiques de +276,4 millions, de la fortune des personnes physiques de +39,7 millions, de l'impôt à la source et frontaliers de +19,5 millions, de l'impôt spécial des étrangers de +12,4 millions, du bénéfice des personnes morales de +145,8 millions, du capital des personnes morales de +6,8 millions, des autres impôts directs des personnes morales de +9,5 millions, des gains immobiliers et capital de +11,4 millions, du droit de timbre et de mutation de +0,2 million, des successions et donations de +41,2 millions, des autres impôts divers de +9,7 millions. Enfin, les taxes routières et impôts sur bateaux ont été un peu plus importants qu'attendu de +0,4 million.

Groupe 39	+2,2 millions	+48,6 %
-----------	---------------	---------

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 41	-121,9 millions	-72,8 %
-----------	-----------------	---------

Patentes et concessions

Au vu de ses résultats en 2023, aucune redistribution de la part au bénéfice n'a pu être versée aux cantons en 2024 par la BNS. Deux tranches avaient été inscrites au budget pour un montant de 125 millions. La part Loterie Romande (LORO) a été supérieure au budget de +3,5 millions.

Groupe 42	+37 millions	+8,2 %
-----------	--------------	--------

Taxes et redevances

Des revenus de +20,2 millions ont été comptabilisés en lien avec les demandes de restitution d'aides CDR pour le Covid. Diverses augmentations ont été constatées principalement dans les domaines pénaux et de la fiscalité pour la facturation d'émoluments pour actes administratifs (+14,2 millions) et le produit des amendes (+5,4 millions). Des variations sur les fonds sont à relever pour le fonds pour l'énergie (-1,7 million) et le fonds pour l'aménagement du territoire (+0,7 million).

Groupe 43	+6 millions	+9,5 %
-----------	-------------	--------

Revenus divers

L'écart s'explique par les contributions du fonds abris PC (+0,3 million), du fonds de la gravière de Bioley-Orjulaz (+0,2 million), du fonds des monuments historiques (+1,8 million) ainsi que par les cotisations prélevées sur indemnités pour le fonds

APGM (+5,6 millions). Diverses prestations facturées ont été supérieures ou inférieures au budget, notamment celles en lien avec Siera (-2,6 millions).

Groupe 44 **+42,2 millions +11,6 %**

Revenus financiers

L'écart s'explique principalement par des revenus plus élevés que prévu, notamment : les intérêts sur créances fiscales (+9,8 millions) dont l'augmentation provient de l'adaptation du taux d'intérêt moratoire, les intérêts sur liquidités (+1,1 million), les dividendes des actions de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) de 4,3 francs vs. 3,8 francs/action (+28,8 millions) et le versement de la commission annuelle des Retraites Populaires (+1,2 million).

Groupe 45 **+9,9 millions +13,8 %**

Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds

L'écart s'explique par des prélèvements plus élevés que prévu notamment +9,5 millions pour le solde du fonds Covid réattribué à divers autres fonds, sur le fonds de lutte contre le chômage destiné à financer les mesures du projet Format Pro 150 (+1,6 million) et les insuffisances RI (+1,8 million). Un prélèvement sur le fonds de soutien à l'industrie de +0,6 million a été effectué pour financer le reliquat de subventions Covid encore à verser. Enfin des dépenses moindres que prévues de l'ordre de -3,6 millions sont à relever sur divers fonds.

Groupe 46 **+289,8 millions +10,8 %**

Revenus de transferts

L'écart provient notamment d'une part supérieure de l'IFD de +60,9 millions, de contributions fédérales à l'EVAM pour l'asile hors Ukraine de +35,9 millions et de l'impôt anticipé de +22,6 millions.

On relèvera également la participation des communes à la PCS de +15,3 millions, dont -0,6 million pour la déduction supplémentaire en lien avec l'accord

Canton-communes. Il est observé également des augmentations de revenus en lien avec la participation fédérale aux subsides LAMal (+3,3 millions), les PC AVS/AI (+10,5 millions), les remboursements des aides individuelles LAPRAMS, LAIH et LASV (+2,4 millions), la participation financière des cantons aux coûts des services ambulances et des SMUR intercantonaux (+3,5 millions) et la compensation des formations post-graduées (+1,7 million).

D'autres écarts sont à relever pour des remboursements des institutions pour l'enfance et la jeunesse en lien avec des excédents aux comptes 2022 et 2023 (+10,1 millions) ainsi que diverses contributions (+1,7 million), la part cantonale de la redevance poids lourds liée aux prestations RPLP (+2,2 millions) et la redistribution du produit de la taxe CO₂ (+1 million).

Concernant l'Ukraine, les revenus de transferts s'expliquent par la participation de la Confédération aux coûts de l'EVAM, aux mesures d'intégration du BCI et aux frais de scolarisation (+122,5 millions). Des revenus ont également été enregistrés pour l'École de l'Accueil et la prise en charge des mineurs pour +2,3 millions. Enfin, il est constaté une baisse des revenus Covid de -4,5 millions suite à l'extourne du transitoire pour l'indemnisation des acteurs dans le domaine social et médico-social pendant la pandémie.

Groupe 47 **-0,06 million 0 %**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 49 **+2,2 millions +48,6 %**

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

4. Écarts entre les comptes 2024 et les comptes 2023

4.1 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)	Comptes 2024	Comptes 2023	Variation	(%)
30 Charges de personnel	2 892 675 084	2 754 218 322	138 456 762	5 %
31 Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	871 533 858	809 936 317	61 597 541	7,6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	254 402 616	217 725 320	36 677 296	16,8 %
34 Charges financières	13 507 784	12 584 550	923 234	7,3 %
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	47 166 754	38 812 653	8 354 101	21,5 %
36 Charges de transferts	7 456 131 946	6 981 012 546	475 119 400	6,8 %
37 Subventions redistribuées	653 786 773	664 871 234	-11 084 461	-1,7 %
39 Imputations internes	6 593 450	4 868 677	1 724 774	35,4 %
Total	12 195 798 264	11 484 029 618	711 768 647	6,2 %

Revenus (en francs)	Comptes 2024	Comptes 2023	Variation	(%)
40 Revenus fiscaux	7 113 435 040	6 989 209 193	124 225 847	1,8 %
41 Patentes et concessions	45 454 272	43 477 734	1 976 538	4,5 %
42 Taxes et redevances	486 249 440	451 650 608	34 598 831	7,7 %
43 Revenus divers	69 336 333	58 334 184	11 002 149	18,9 %
44 Revenus financiers	406 229 712	370 262 982	35 966 730	9,7 %
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	82 289 286	55 873 716	26 415 570	47,3 %
46 Revenus de transferts	2 963 213 179	2 806 205 935	157 007 244	5,6 %
47 Subventions à redistribuer	653 786 773	664 871 234	-11 084 461	-1,7 %
49 Imputations internes	6 593 450	4 868 677	1 724 774	35,4 %
Total	11 826 587 485	11 444 754 263	381 833 222	3,3 %

4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2024 et 2023)

Groupe 30 **+138,5 millions +5 %**

Personnel

Le coût effectif de l'indexation des salaires 2024 et du supplément salarial de l'ACV lié aux mesures négociées avec les syndicats s'est élevé à 50,3 millions.

À cela s'ajoute l'augmentation des charges du personnel enseignant de +44,1 millions (y compris charges sociales) s'expliquant principalement par les hausses statutaires, les effets démographiques et l'augmentation des périodes dans plusieurs domaines de la DGEP (informatique, sport, culture générale, information et communication et bureautique).

Les charges du personnel administratif sont également en hausse de +43,9 millions (y compris charges sociales) dues notamment aux annuités statutaires, à l'effet d'annualisation des ETP engagés en cours d'année précédente, à l'augmentation des ETP, aux internalisations (p. ex. fondation Méline) et aux revalorisations salariales.

Enfin, les charges de personnel liées aux autorités et juges (+0,8 million), auxiliaires (+3 millions), aux formations (+0,2 million) et aux autres charges de personnel (+1 million) ont également augmenté.

Les coûts Covid ont baissé de -2,2 millions en raison de la fin de la stratégie d'endiguement Covid. Les charges de personnel en lien avec l'Ukraine ont baissé de -2,8 millions principalement pour la formation des jeunes ukrainiens à l'École de l'Accueil qui a engendré moins de coûts qu'en 2023.

Groupe 31 **+61,6 millions +7,6 %**

Biens, services et marchandises

L'écart s'explique principalement par les réévaluations sur les créances fiscales (+24,6 millions) et les pertes sur créances effectives (+16,7 millions) ainsi que les amortissements et réévaluations des créances des frais pénaux (+2,7 millions). Les coûts Covid ont augmenté principalement avec les pertes et réévaluations de créances du dispositif

CDR de 8,2 millions à la suite des demandes de restitution d'aides identifiées partiellement compensée par la réduction du dispositif d'endiguement (-1 million). D'autres augmentations sont à relever, notamment les indemnités aux curateurs (+6,8 millions), les loyers ECAvenir (+3,4 millions) au service de la protection civile, l'entretien des terrains et des aménagements des cours d'eau (+2,5 millions). Les dépenses en lien avec le dispositif Ostral sont en baisse de -2,5 millions notamment pour la stratégie de sécurisation des bâtiments de l'ACV (-1,6 million).

Groupe 33 **+36,7 millions +16,8 %**

Amortissements du patrimoine

Les charges d'amortissement augmentent en raison des investissements réalisés notamment pour les objets d'investissements (+32,9 millions), les crédits d'inventaires informatiques (+4,4 millions) et les crédits d'inventaires véhicules (-0,6 million).

Groupe 34 **+0,9 million +7,3 %**

Charges financières

L'écart s'explique par une diminution de charges d'intérêt à la suite de l'abandon des taux négatifs (-0,2 million) et de la hausse des taux pour les intérêts rémunératoires sur créances fiscales (+1,2 million).

Groupe 35 **+8,4 millions +21,5 %**

Attributions aux financements spéciaux et fonds

L'écart provient d'attribution du solde du fonds Covid à divers fonds pour +9,5 millions et de -4 millions d'attributions enregistrées en moins pour le fonds de la protection de la jeunesse. Le solde de l'écart soit +2,9 millions provient d'attributions au compte capital de l'excédent de revenu de résultat de certains fonds.

Groupe 36 **+475,1 millions +6,8 %**

Charges de transferts

L'augmentation des dépenses du domaine de la santé et du social se monte à +357,6 millions. En excluant l'impact de l'indexation du CHUV et des établissements subventionnés (+71,8 millions), l'écart est de +285,7 millions à répartir entre +99,6 millions sur les systèmes de santé, +158,9 millions sur les prestations financières et insertion, et +27,1 millions sur l'accueil et l'hébergement.

Pour l'asile, les charges ont augmenté de +39 millions essentiellement en lien avec les coûts d'asile de l'EVAM (+35,6 millions) et les mesures d'intégration au BCI (+2,8 millions).

Pour la formation, les dépenses ont augmenté de +24,2 millions, notamment une augmentation de +20,5 millions, principalement pour financer l'indexation des salaires des Hautes Écoles, les augmentations annuelles légales, la nouvelle formation de la HEP et la diminution des financements intercantonaux ainsi que les renforcements sectoriels dans les HES et à l'UNIL en compensation de la diminution des tarifs AIU. Diverses autres augmentations sont à relever (+3,5 millions) pour les subventions des écoles conventionnées, la contribution aux accords intercantonaux, pour la valorisation de la formation professionnelle (Relai-entreprise) ainsi que les subventions pour le Gymnase intercantonal de la Broye et pour l'indexation des salaires du secteur parapublic.

Pour l'enfance et de la jeunesse, les dépenses ont augmenté de +19,4 millions avec les subventions versées pour les prises en charge en institutions spécialisées des mineurs, le renforcement des prestations de droit de visite et les familles d'accueil.

Les dépenses Ukraine sont supérieures de +16,5 millions aux comptes 2023. Il s'agit ici principalement des coûts engendrés par les activités d'accueil de l'EVAM, d'intégration du BCI ainsi que les frais de scolarisation des migrants ukrainiens.

Les dépenses Covid sont en diminution de -11,5 millions, elles s'expliquent principalement par l'extourne du transitoire de 2021 pour l'indemnisation des acteurs dans le domaine social et médico-social pendant la pandémie.

Les dépenses sur les fonds ont augmenté de +21,6 millions principalement pour le fonds pour l'énergie (+5,3 millions), le fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse (+4,6 millions) et le fonds des APMG (+3,4 millions). Enfin, les parts rétrocédées pour l'impôt sur les gains immobiliers (+3,3 millions), la rétrocession RFFA (+1,1 million) et l'amortissement des subventions d'investissement (+2,2 millions) ont été plus élevées.

Groupe 37 **-11,1 millions -1,7 %**

Subventions redistribuées

Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce

qui concerne le résultat de l'État. Les explications proviennent des coûts Covid dont l'écart par rapport aux comptes 2023 présente une baisse (-4,3 millions) principalement en lien avec des indemnités CDR versées en 2023 pour les entreprises de plus de 5 millions. Le solde de l'écart s'explique par des variations relevant de subventions fédérales redistribuées dans divers domaines.

Groupe 39	+1,7 million	+35,4 %
-----------	--------------	---------

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2024 et 2023)

Groupe 40	+124,2 millions	+1,8 %
-----------	-----------------	--------

Revenus fiscaux

Les variations des différents impôts proviennent du revenu des personnes physiques (+53,1 millions), de la fortune des personnes physiques (+9,9 millions), de l'impôt à la source et frontaliers (+11,1 millions), de l'impôt spécial des étrangers (+4,6 millions), du bénéfice des personnes morales (+44,9 millions), du capital des personnes morales (-14,2 millions), d'autres impôts directs des personnes morales (+1,4 million), des gains immobiliers et capital (+4,3 millions), du droit de timbre et de mutation (-16 millions), des successions et donations (+36,4 millions) et divers impôts (+9,1 millions). Enfin, les taxes routières ont été inférieures de -20,4 millions en regard de 2023.

Groupe 41	+2 millions	+4,5 %
-----------	-------------	--------

Patentes et concessions

La variation est à mettre au compte du fonds d'utilité publique (FUP) où +2 millions supplémentaires émarginent aux comptes 2024.

Groupe 42	+34,6 millions	+7,7 %
-----------	----------------	--------

Taxes et redevances

Les revenus ont augmenté de +17,6 millions en lien avec les demandes de restitution d'aides CDR.

Les autres écarts s'expliquent par diverses augmentations constatées principalement dans les

domaines pénaux et de la fiscalité pour la facturation d'émoluments pour actes administratifs (+4,9 millions), le produit d'amendes (+4,1 millions), diverses ventes, remboursements et taxes (+2,2 millions) ainsi que des remboursements des frais d'instances judiciaires (+4,6 millions). Le solde de l'écart provient de l'encaissement des taxes sur la plus-value dans le fonds pour l'aménagement du territoire (+2,7 millions) et de taxes au fonds pour l'énergie (-1 million).

Groupe 43	+11 millions	+18,9 %
-----------	--------------	---------

Revenus divers

La principale variation provient des cotisations prélevées pour les indemnités et prestations versées aux bénéficiaires d'APGM (+9,5 millions). Le solde s'explique par diverses refacturations dans les domaines des routes et de la gestion immobilière ainsi qu'une baisse de -0,4 million principalement en lien avec des indemnités Covid pour la culture versées par le fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation en 2023.

Groupe 44	+36 millions	+9,7 %
-----------	--------------	--------

Revenus financiers

L'écart s'explique par l'augmentation de dividendes des actions BCV (+28,8 millions) et des intérêts sur créances des débiteurs fiscaux (+10,1 millions). Les intérêts sur placements financiers sont en baisse de -3,5 millions.

Groupe 45 +26,4 millions +47,3 %

Prélèvement financement spéciaux et fonds

L'écart provient de la variation des fonds et s'explique par des prélèvements plus élevés que l'année passée notamment +9,5 millions pour le solde du fonds Covid réattribué à divers autres fonds, +7,1 millions sur le fonds pour l'énergie, +5,4 millions sur le fonds d'utilité publique et +4,8 millions sur le fonds pour la protection de la jeunesse.

Groupe 46 +157 millions +5,6 %

Revenus de transferts

Les parts à l'impôt anticipé (+36,6 millions) et celles de l'IFD (+32,8 millions) ont été plus élevées en 2024.

Les autres augmentations proviennent de la participation fédérale aux régimes sociaux de +35,5 millions (subsidés: +28,9 millions, PC AVS/AI: +9,3 millions et la part cantonale résultant de la dissolution du fonds LFA: -2,7 millions) et de la subvention SEM pour le CSIR (+6,5 millions). La participation des cantons aux coûts des services ambulances et des SMUR intercantonaux est en hausse de +3,5 millions. Le revenu de la PCS enregistre une hausse de +14,4 millions, soit +23,3 millions en lien avec les prestations sociales et -9,6 millions de réductions supplémentaires en lien avec l'accord Canton-communes.

La contribution fédérale pour l'EVAM (+12,2 millions) et celle pour les mesures d'intégration au BCI (+3 millions) sont plus élevées. Il en est de même pour la part cantonale de la RPLP (+2,4 millions).

Des restitutions d'institutions ainsi que divers remboursements et rétrocessions (+10,8 millions) sont à également à relever.

Enfin, les revenus de la Confédération pour l'Ukraine en lien avec les activités d'accueil de l'EVAM et de l'intégration du BCI ainsi que les frais de scolarisation sont plus élevés de +7,8 millions. Les revenus Covid sont en diminution de -6,2 millions.

Groupe 47 -11,1 millions -1,7 %

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Les explications proviennent des coûts Covid dont l'écart par rapport aux comptes 2023 présente une baisse de -4,3 millions principalement en lien avec des indemnités CDR versées en 2023 pour les entreprises de plus de 5 millions. Le solde de l'écart s'explique par des variations relevant de subventions fédérales à redistribuer dans divers domaines.

Groupe 49 +1,7 million +35,4 %

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire	
(En francs)	2024
Charges extraordinaires	473 870 471
Revenus extraordinaires	580 098 458
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	106 227 986

5.1 Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires s'élèvent à 473,9 millions. Elles comprennent les réattributions de 137,8 millions aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2025, les réattributions de 363,2 millions aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2026 et la part annuelle de -27,1 millions correspondant aux amortissements planifiés des objets en lien avec les amortissements supplémentaires portés, comme chaque année, en réduction de ce compte.

5.2 Revenus extraordinaires

Les revenus extraordinaires s'élèvent à 580,1 millions. Ils enregistrent le prélèvement correspondant aux réattributions aux autres capitaux propres pour 137,8 millions au titre du « budget 2025 affecté » et pour 363,2 millions au titre du « budget 2026 affecté ». Les revenus comprennent également les prélèvements pour les charges d'amortissement des objets d'investissements préfinancés pour un total de 28,4 millions, les prélèvements en lien avec des dépenses de fonctionnement préfinancées pour 2,7 millions et les prélèvements en lien avec des prêts conditionnellement remboursables préfinancés pour 1 million. En sus, un prélèvement de 25 millions a été effectué sur le préfinancement accord Canton-communes. Le solde de l'écart provient des dissolutions en lien avec les reports de crédit, notamment 5,7 millions pour Covid et Ostral, de la dissolution d'un correctif d'actif de 11,6 millions concernant la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) ainsi que de divers revenus dont 1,8 million lié à une succession en déshérence.

6. Analyse du bilan au 31 décembre 2024

6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Une synthèse des variations par groupe de comptes 2024 et 2023 est présentée dans les chapitres *Variation des postes de l'actif* et *Variation des postes de passifs*.

6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)		Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation	(%)
10	Patrimoine financier	7 503 148 469	8 234 859 381	-731 710 912	-8,9%
100	Disponibilités et placements à court terme	2 854 026 642	3 623 746 480	-769 719 838	-21,2%
101	Créances	2 942 188 780	2 805 780 173	136 408 607	4,9%
102	Placements financiers à court terme	800 000 000	1 050 000 000	-250 000 000	-23,8%
104	Actifs de régularisation	656 528 425	500 806 288	155 722 137	31,1%
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	15 189 140	15 818 876	-629 736	-4%
107	Placements financiers à long terme	179 290 768	178 933 484	357 284	0,2%
108	Immobilisations corporelles du PF	55 924 713	59 774 080	-3 849 367	-6,4%
14	Patrimoine administratif	2 548 837 963	2 377 290 190	171 547 773	7,2%
140	Immobilisations corporelles du PA	1 863 616 683	1 781 647 447	81 969 236	4,6%
142	Immobilisations incorporelles du PA	131 488 444	120 292 952	11 195 492	9,3%
144	Prêts	260 028 156	263 105 218	-3 077 062	-1,2%
145	Participations, capital social	9 011 975	9 011 975	-	0%
146	Subventions d'investissements	485 089 287	430 763 193	54 326 095	12,6%
148	Amortissements supplémentaires cumulés	-200 396 583	-227 530 595	27 134 012	-11,9%
Total		10 051 986 432	10 612 149 571	-560 163 139	-5,3%

6.3 Patrimoine financier

100

-770 millions

Disponibilités et placements à court terme

L'évolution de ce poste, ainsi que des groupes de comptes, 102 *Placements financiers à court terme* et 107 *Placements financiers à long terme*, dépend des flux financiers de l'exercice et des décisions en matière de gestion de trésorerie, dans le but de bénéficier au mieux dans les comptes de l'État, d'intérêts créanciers.

Entre ces trois groupes de comptes de liquidités et placements, la diminution au 31 décembre 2024 se monte à 1020 million par rapport au 31 décembre 2023. Ces trois postes totalisent un montant de 3833 millions à fin 2024, contre 4853 millions l'année précédente.

101

+136 millions

Créances

Le solde du compte *Créances fiscales* s'élève à 2142 millions au 31 décembre 2024, contre 1971 millions au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 171 millions en 2024. Le correctif d'actifs pour pertes sur créances d'impôt a été réévalué à la hausse en 2024 (+56 millions), suivant ainsi l'évolution des créances fiscales. Le solde se monte au 31 décembre 2024 à 510 millions. Il figure en diminution des créances. L'impôt anticipé (IA) supputé augmente de 12 millions.

Le compte courant CHUV augmente de 25 millions, passant d'un solde de 108 millions à fin 2023 à 133 millions, celui de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) augmente de 20 millions pour un solde de 102 millions au 31 décembre 2024, alors qu'il atteignait 82 millions une année auparavant.

Le solde du compte courant de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) augmente de 5 millions, pour passer de 88 millions à fin 2023 à 93 millions en 2024. Le solde du compte débiteurs à la Participation à la cohésion sociale (PCS) se monte à 49 millions au 31 décembre 2024 contre 92 millions une année auparavant, soit une diminution de 43 millions.

Le solde du compte courant de la Caisse fédérale en faveur du Canton se monte à 45 millions au 31 décembre 2024, alors qu'il atteignait 62 millions

une année auparavant. Le solde dû en fin d'année par la Confédération a diminué de 17 millions.

Deux réévaluations à la baisse sont à noter ; le ducroire sur les débiteurs du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA) enregistre une diminution de -13 millions et le ducroire sur le compte courant de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) a été dissout (-12 millions).

102

-250 millions

Placements financiers à court terme

Les placements à court terme à la BCV ont diminué de 250 millions au 31 décembre 2024, par rapport au bilan du 31 décembre 2023. Le solde de ces placements s'élève à 800 millions en fin d'exercice 2024.

Voir également les groupes de comptes, 100 – *Disponibilités et placements à court terme* et 107 – *Placements financiers à long terme*.

104

+156 millions

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

On relèvera notamment le solde dû par l'Administration fédérale des contributions (AFC) au titre de l'impôt anticipé qui se monte à 100 millions au 31 décembre 2024, contre 53 millions au 31 décembre 2023, soit une augmentation du solde à recevoir de 47 millions.

La part des cantons au produit de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire USA 2024 a augmenté de 36 millions par rapport à l'année précédente. La répartition par canton attribue au Canton de Vaud un montant de 78 millions à recevoir de la Confédération au 31 décembre 2024, contre 42 millions au 31 décembre 2023.

D'autres transitoires en augmentation sont à relever principalement pour des dédommagements de la Confédération à recevoir (+44 millions) et pour la participation à la cohésion sociale (PCS) (+4 millions). Plusieurs contrats de maintenance, de location ou de licences informatiques ont été souscrits

et payés, portant sur les années 2025 à 2027. 13 millions ont été comptabilisés au 31 décembre 2024 comme charges payées d'avance (+6 millions par rapport à l'exercice précédent).

Des montants à recevoir ont été comptabilisés, suite à des litiges de la part de bénéficiaires en lien avec les cas de rigueur (CDR) Covid pour 4 millions au 31 décembre 2024. Enfin, le paiement en avance des écolages aux autres cantons au 31 décembre 2024 est de 4 millions plus important que l'année précédente.

106 -1 million

Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figure dans ce groupe de comptes.

107 0 million

Placements financiers à long terme

Ce groupe de comptes du patrimoine financier se compose des actions et parts sociales, ainsi que des placements à intérêts d'une durée supérieure à un an.

6.4 Patrimoine administratif

La loi sur les finances (LFin), régissant les comptes de l'exercice 2024, décrit les investissements de la manière suivante :

Art. 44 « *Le compte d'investissement est constitué du patrimoine administratif.*

Le solde du compte d'investissement est enregistré dans le bilan. »

Le détail du patrimoine administratif est présenté ci-dessous. Il comprend les investissements du compte des investissements.

Y figurent notamment, les actions de la BCV, ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

Au 31 décembre 2024, comme en 2023, aucun placement à long terme ne figure au bilan.

Voir également les groupes de comptes, 100 – Disponibilités et placements à court terme et 102 – Placements financiers à court terme.

108 -4 millions

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

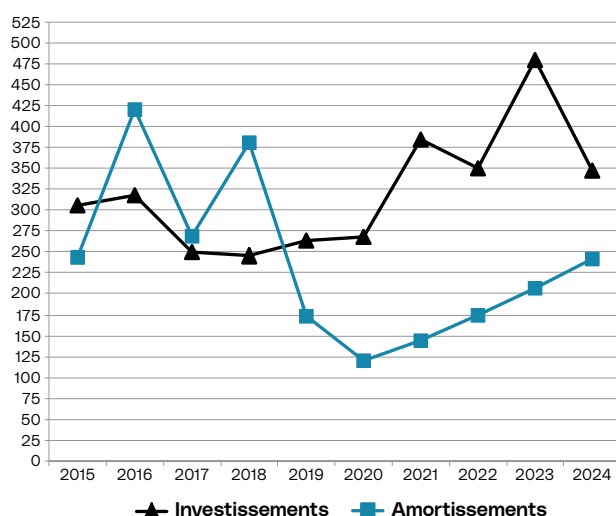
Le solde principal est composé du fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), qui se monte à 56 millions au 31 décembre 2024, contre 60 millions une année auparavant, soit une diminution de 4 millions.

6.5 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements			
(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Terrains	290 578	–	
Routes	61 982 476	–	
Aménagement des cours d'eau PA BI	11 541 188	–	
Autres travaux de génie civil PA BI	8 274 829	–	
Bâtiments et constructions	187 617 725	4 173 000	
Mobilier et installations	2 184 761	–	
Autres investissements corporels	12 263 250	370	
Immobilisations corporelles	284 154 807	4 173 370	279 981 436
Logiciels	35 103 775	–	
Autres investissements incorporels	38 412 377	–	
Immobilisations incorporelles	73 516 152	–	73 516 152
Subventions d'investissement acquises	–	39 976 202	-39 976 202
Propres subventions d'investissement	34 084 921	–	34 084 921
Subventions d'investissement à redistribuer	12 576 512	12 576 512	–
Total budget d'investissement	404 332 392	56 726 085	347 606 308
Prêts remboursables	17 482 414	20 075 260	-2 592 847
Prêts conditionnellement remboursables	42 861 063	–	42 861 063
Total prêts	60 343 477	20 075 260	40 268 217
Participations et capital social	40 000	–	40 000
Total participations	40 000	–	40 000
Crédits d'études	1 578 368	–	1 578 368
Total crédits d'études	1 578 368	–	1 578 368
Acquisition véhicules	7 199 645	–	7 199 645
Acquisition matériel informatique	23 914 426	–	23 914 426
Total crédits d'inventaires	31 114 071	–	31 114 071
Total du compte des investissements	497 408 308	76 801 345	420 606 963

Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions



Le compte des investissements totalise des dépenses de 497,4 millions (contre 639,8 millions en 2023) et des recettes de 76,8 millions (contre 70,5 millions en 2023) portées au bilan. Il comprend des dépenses et recettes effectives du budget d'investissement voté par le Grand Conseil, des prêts remboursables et conditionnellement remboursables, des participations, des crédits d'études ainsi que les crédits d'inventaires véhicules et matériel informatique.

Le budget d'investissement 2024 prévoyait des dépenses nettes de 558,2 millions. Aux comptes, ce sont des dépenses effectives nettes de 347,6 millions qui ont été enregistrées. Ces dernières ont été inférieures de 210,6 millions (-37,7 %) par rapport au budget. Les amortissements planifiés s'élèvent à 242,1 millions contre 207 millions une année auparavant.

6.6 Variation des postes de passifs

(En francs)	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation	%
20 Capitaux de tiers	5 524 514 547	5 728 365 533	-203 850 987	-3,6%
200 Engagements courants	3 827 459 695	3 686 687 617	140 772 078	3,8%
201 Engagements financiers à court terme	471 997 205	844 098 585	-372 101 380	-44,1%
204 Passifs de régularisation	685 787 719	656 951 390	28 836 329	4,4%
206 Engagements financiers à long terme	500 895 196	503 129 106	-2 233 911	-0,4%
209 Engagements financements spéciaux et fonds	38 374 732	37 498 835	875 897	2,3%
29 Capital propre	4 527 471 885	4 883 784 038	-356 312 153	-7,3%
290 Engagements financements spéciaux	216 747 901	233 111 947	-16 364 045	-7%
291 Engagements fonds	339 061 751	358 899 616	-19 837 865	-5,5%
293 Préfinancements	1 191 961 480	1 249 088 929	-57 127 449	-4,6%
298 Autres capitaux propres	551 000 000	551 000 000	0	0%
299 Capital au 1 ^{er} janvier	2 491 683 546	2 490 752 912	930 634	0%
<i>Compte de résultat, résultat net</i>	<i>-262 982 793</i>	<i>930 634</i>	<i>-263 913 427</i>	<i>-28 358,5%</i>
Total	10 051 986 432	10 612 149 571	-560 163 139	-5,3%

Nota bene : Afin de suivre l'évolution du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2, les impôts payés d'avance (compte 204 Produits reçus d'avance : impôts non facturés) ainsi que les montants d'impôts reçus non attribués au 31 décembre (compte 200 Paiements entrants non attribués) ont été comptabilisés en 2024 au groupe de comptes 200 Engagements courants, et reclassés pour comparaison au bilan 2023. Également l'Impôt fédéral direct (IFD) à verser par le Canton à la Confédération (compte 200 Engagements courants livraisons/prestations tiers), a été comptabilisé en 2024 dans le groupe de comptes 201 Engagements financiers à court terme, et reclassé pour comparaison au bilan 2023.

200

+141 millions

Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

Les principales variations de ce groupe de comptes proviennent de la fiscalité (+165 millions), notamment :

- l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts de l'année suivante (2025) en novembre 2024, les montants de l'impôt cantonal payés d'avance par les contribuables se montent à 2424 millions au 31 décembre 2024, soit 80 millions de plus qu'au 31 décembre 2023. Ce montant comprend également les acomptes payés des années précédentes non encore taxées et de l'impôt fédéral direct (IFD);
- le fichier des encaissements d'impôts (QR-Factures) du 31 décembre 2024 n'a pas été traité (contrairement au 31 décembre 2023) et les montants encaissés figurent dans le compte *Impôts - Paiements anticipés*, +164 millions;
- la balance des créanciers (paiements aux communes et remboursements aux contribuables) est moins élevée de 50 millions au 31 décembre 2024 qu'une année auparavant. Le total de la balance au 31 décembre 2024 se situe à 50 millions;
- une diminution de -29 millions entre le solde de l'exercice 2024 et celui de 2023 apparaît dans le compte *Engagements courants, impôts*. Il s'agit principalement de paiements non attribués aux débiteurs (momentanément créanciers) ou de crédits en faveur de contribuables à rembourser. Le solde au 31 décembre 2024 se monte à 141 millions, contre 170 millions au 31 décembre 2023.

La balance des postes ouverts fournisseurs est moins élevée de -24 millions au 31 décembre 2024, qu'à la fin de l'exercice 2023.

201

-372 millions

Engagements financiers à court terme

Dette à court terme (au-delà d'une année). Ce groupe de comptes est principalement utilisé par la DGF, envers les autres collectivités, Confédération, autres cantons et communes.

L'emprunt public 2014-2024 0,5 % de 200 millions a été remboursé le 18 décembre 2024.

L'Impôt fédéral direct (IFD) du mois de décembre, à verser par le Canton à la Confédération, est inférieur de 179 millions au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023, soit un solde 2024 de 256 millions.

204

+29 millions

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation sont composés des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance et, d'autre part, des reports de crédit 2024 (sur 2025).

L'écart constaté provient notamment de 24 millions de subventions pour cas de rigueur (CDR) Covid à verser en 2025, soit 14 millions de plus qu'au 31 décembre 2023 et de charges à payer sur investissements au 31 décembre 2024 qui ont augmenté de 9 millions par rapport à l'année précédente.

206

-2 millions

Engagements financiers à long terme

Dette à long terme (au-delà d'une année).

En 2024, le fonds d'aide d'urgence & d'indemnisation a remboursé le prêt Covid à l'Office fédéral de la culture (OFC), octroyé à la Fondation du Château de Chillon au 31 décembre 2020.

209

+1 million

Engagements financements spéciaux et fonds

Définition des financements spéciaux composant ce groupe de comptes :

« *Assignment complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers.* »

6.7 Capital propre

29

-356 millions

État du capital propre

L'évolution 2024 du capital propre s'explique par le déficit de l'exercice 2024 de -263 millions, par des prélèvements de -57,1 millions sur les préfinancements ainsi que des prélèvements et attributions pour un total respectif de -82,4 millions et 46,1 millions sur les fonds et les financements spéciaux.

290

-16 millions

Engagements financements spéciaux

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

« *Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux considéré comme capital propre.* »

Sous ce groupe de comptes, figure la situation du capital des fonds identifiés comme financements spéciaux. Les écarts concernent principalement :

Le solde du fonds pour l'énergie a diminué de 19 millions en 2024, pour atteindre un capital au 31 décembre de 212 millions. Le découvert du fonds de l'assurance perte de gain maladie (APGM) pour les demandeurs d'emploi a diminué de 2 millions, pour passer de -14 millions au 31 décembre 2023 à -12 millions au 31 décembre 2024. L'excédent de revenus 2024 provient de l'augmentation du taux des cotisations dès le 1^{er} avril 2024, de 2,8 % à 3,6 %.

291

-20 millions

Engagements fonds

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

« *État des capitaux réservés en vue de l'exécution d'une tâche publique sans rapport causal avec l'affectation de recettes. Le compte enregistre les excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre.* »

Sous ce groupe de comptes, figure la situation du capital des fonds. Notamment, le capital du fonds

pour la protection de la jeunesse a diminué de -10 millions au 31 décembre 2024, celui du fonds à l'innovation de -6 millions, celui du fonds cantonal des monuments historiques de -5 millions et celui du fonds de lutte contre le chômage de -4 millions.

Le capital du fonds de répartition des bénéfices LORO a augmenté de 10 millions au 31 décembre 2024.

293

-57 millions

Préfinancements

Définition des préfinancements :

« *Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de projets futurs. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i. De telles réserves sont comptabilisées en charges extraordinaires.* »

Le total des préfinancements s'élève à 1192 millions au 31 décembre 2024, contre 1249 millions une année auparavant. L'évolution de -57 millions provient de prélèvements en lien avec les charges d'amortissement des objets d'investissements préfinancés pour un total de 28 millions, de dépenses de fonctionnement préfinancées pour 3 millions, de prêts conditionnellement remboursables préfinancés pour 1 million et d'un prélèvement « Accord Canton-communes » pour 25 millions.

298

0 million

Autres capitaux propres

Autres capitaux propres :

« *Poste à ne tenir dans aucun autre groupe du capital propre.* »

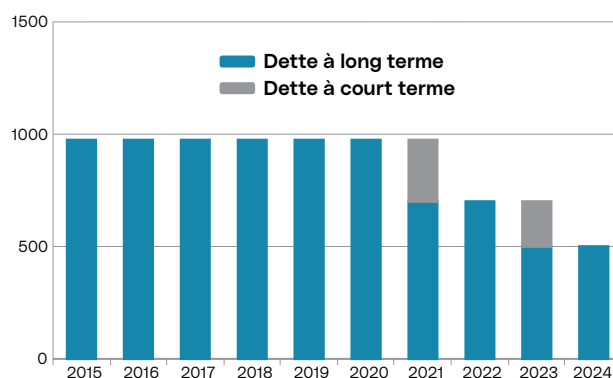
Le total des autres capitaux propres s'élève à 551 millions au 31 décembre 2024, comme une année auparavant. Toutefois, des dissolutions à des fins de réattributions pour budgets futurs ont été effectuées. Il s'agit du montant de 363 millions de budget 2024 affecté aux comptes 2024 qui a été réaffecté pour le budget 2026 et du montant de 138 millions qui a été réaffecté pour le budget 2025. Ces opérations ont un effet neutre sur le total de ce groupe de comptes.

7. Dette

À fin 2024, la dette, soit le total des emprunts, s'élève à 500 millions suite au remboursement (d'emprunt public 2014-2024) de 200 millions. La charge d'intérêts nette est négative (-85,3 millions) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales (54,8 millions), de revenus sur placements (36,4 millions) et d'intérêts sur liquidités et créances (6,1 millions) ainsi que d'intérêts sur créances débiteurs (1,1 million). Ce total de 98,4 millions est diminué des intérêts bruts payés de 13,1 millions (principalement pour les emprunts).

Évolution de la dette à court et à long terme

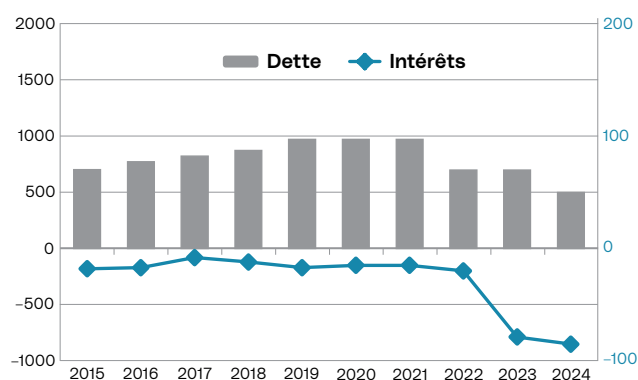
En millions



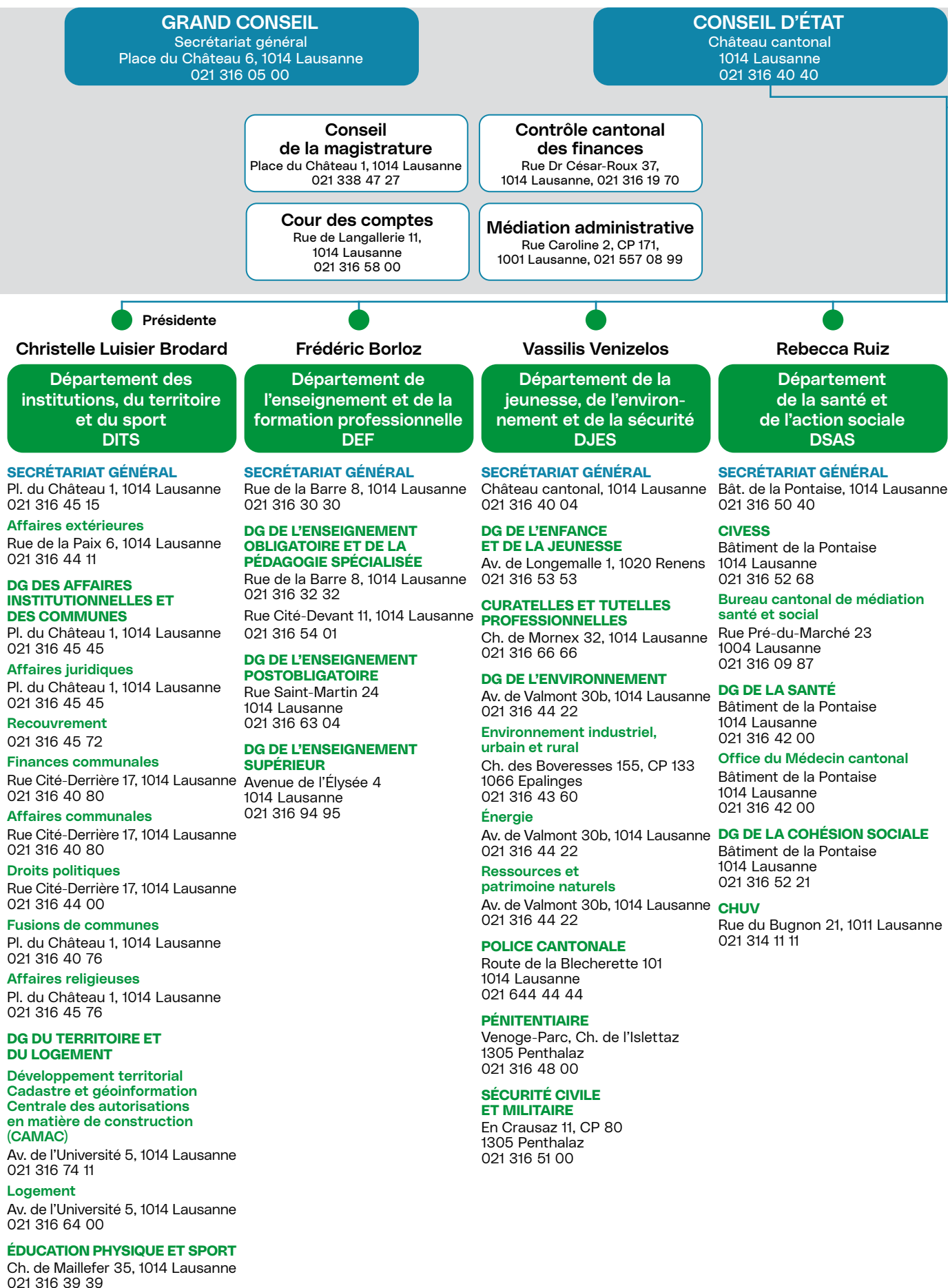
Évolution de la dette et des intérêts

En millions

En millions



Organigramme de l'État de Vaud au 31 décembre 2024



ORDRE JUDICIAIRE

Tribunal cantonal
Route du Signal 8, 1014 Lausanne
021 316 15 11

Chancellerie d'État

Château cantonal, 1014 Lausanne
021 316 40 40

Information et communication

Rue de la Barre 2, 1014 Lausanne
021 316 05 15

Archives cantonales

Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens
021 316 37 11

Unité Investigation

Rue Marterey 5
1014 Lausanne
021 316 19 80

Protection des données et droit à l'information

Rue Caroline 2, CP 171
1001 Lausanne, 021 316 40 64

Ministère public

Avenue de Longemalle 1
1020 Renens
021 316 65 25

Tribunal neutre

Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne
021 316 45 29

Isabelle Moret

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine DEIEP

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 60 19

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 61 24

DG DE L'EMPLOI ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 61 04

PROMOTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 60 21

Office du développement économique

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
021 316 58 20

Office de la consommation

Av. des Boveresses 155, CP 48
1066 Epalinges
021 316 43 43

Police cantonale du commerce

Av. des Boveresses 155, CP 48
1066 Epalinges
021 316 46 01

POPULATION

Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne
021 316 49 49

DG DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
021 316 73 00

Achats et logistique

Chemin de Budron B6
1052 Le Mont-sur-Lausanne
021 316 41 41

Nuria Gorrite

Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines DCIRH

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne
021 316 70 07

Accueil de jour des enfants

Rue de la Paix 4, 1014 Lausanne
021 316 12 30

Conseil et appui en management et organisation

Rue du Maupas 6, 1014 Lausanne
021 316 25 46

DG DE LA CULTURE

Rue du Grand-Pré 5,
1014 Lausanne
021 316 07 40

DG DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
021 316 71 10

AUTOMOBILES ET NAVIGATION

Av. du Grey 110, 1014 Lausanne
021 316 82 10

DG DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Av. de Longemalle 1, 1020 Renens
021 316 26 00

DG DES RESSOURCES HUMAINES

Rue Caroline 4, 1014 Lausanne
021 316 19 19

Espace Écoute et Médiation

Rue Marterey 5, 1014 Lausanne
021 316 59 99

Valérie Dittli

Département des finances et de l'agriculture DFA

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
021 316 20 10

Statistique Vaud

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
021 316 29 99

Office cantonal de la durabilité et du climat

Place du Château 1, 1014 Lausanne
021 316 01 95

ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRES

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne
021 316 25 50

DG DE LA FISCALITÉ

Route de Berne 46, 1014 Lausanne
021 316 21 21

Impôts

Route de Berne 46, 1014 Lausanne
021 316 21 21

Registre foncier

Route de Berne 46, 1014 Lausanne
021 316 24 80

DG DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Avenue de Marcelin 29,
1110 Morges
021 316 62 00

Affaires vétérinaires

Chemin de Marquisat 1
1025 St-Sulpice
021 316 38 70

